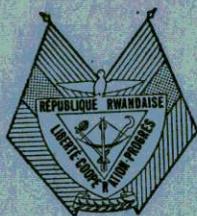


REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

B. P. 179 KIGALI

**CONFIDENTIEL**

**SYNTHESE DU RAPPORT  
ANNUEL 1985**

Kigali, le 31 Décembre 1985

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION  
B.P. 179 KIGALI.

S Y N T H E S E

DU  
RAPPORT ANNUEL

1985

Kigali, le 31 Décembre 1985.

Dans notre pays, l'année 1985 a été riche en événements politiques importants qui ont été autant d'occasions de dresser le bilan des efforts déployés dans le cadre de notre lutte pour la promotion du développement.

Dans ce contexte, le 5 juillet 1985, nous avons célébré dans la joie et l'allégresse le 10ème anniversaire de la fondation du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. Cet anniversaire a été l'occasion de faire le bilan des acquis et résultats enregistrés, dans tous les domaines de la vie nationale, au cours de cette première décennie, dans la voie du renouveau tracée sous la houlette de notre Mouvement.

Par ailleurs, du 20 au 23 décembre 1985, le MRND a tenu son 5ème Congrès National Ordinaire : ce fut une nouvelle occasion de procéder à l'évaluation des étapes franchies, essentiellement en référence aux résolutions adoptées lors du 4ème Congrès, pour consolider encore davantage la détermination de poursuivre notre progression dans la concrétisation des objectifs inhérents aux principes prônés par le Mouvement.

Au-delà de ces "temps forts" qui ont marqué l'actualité nationale dans le cadre d'une politique dans laquelle la diplomatie rwandaise axée en priorité sur le développement joue un rôle actif, celle-ci a été particulièrement à l'honneur avec deux événements également marquants.

Il s'agit d'abord de la tenue, les 30 novembre et 1er décembre 1985, de la 8ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL. Cette session a marqué un tournant important dans la vie de la Communauté, car des décisions d'une portée éminemment significative ont été prises à cette occasion, telles l'adoption d'une déclaration solennelle réaffirmant les principes de la solidarité et de

.../...

sécurité entre les Etats membres de la CEPGL et la signature de la Convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux et le droit d'établissement.

Les efforts déployés pour assurer le succès de cette session dans le cadre du mandat de Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL confié depuis juin 1984 au Président de la République Rwandaise sont à inscrire à l'actif de notre politique extérieure dans laquelle le bon voisinage constitue un élément fondamental, générateur d'une coopération sous-régionale que le Rwanda veut toujours plus concrète, dans un esprit de solidarité et de complémentarité effectives et agissantes.

Il s'agit ensuite de la 6ème Conférence des Chefs des Missions diplomatiques et consulaires rwandaises tenue dans la foulée du 5ème Congrès du MRND et consacrée à des questions spécifiques portant sur les modalités pratiques d'assurer toujours plus efficacement le rôle qui leur est imparti dans la promotion de notre politique extérieure.

Au terme de chaque exercice, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération présente le bilan des éléments significatifs à retenir en guise d'évaluation des efforts déployés dans le cadre de la mission lui dévolue : celle de contribuer à la promotion du développement de notre pays grâce à la mise en oeuvre des principes et objectifs fondamentaux inscrits dans le Manifeste du MRND en ce qui concerne la politique extérieure.

La République Rwandaise a adopté et pratiqué une politique extérieure qui s'inspire de l'éthique que prônent les organisations internationales dont notre pays est membre. Cette politique met particulièrement l'accent sur les objectifs de bon voisinage, ainsi que sur l'ouverture tous azimuts dans le cadre du non-alignement positif, essentiellement

.../...

dans l'optique de promouvoir des relations fécondes et fructueuses se concrétisant par une complémentarité effective entre pays en développement et par une solidarité agissante avec tous les pays qui, à l'instar du Rwanda, sont épris de paix, de liberté, de justice et de progrès, en vue de mobiliser une coopération toujours plus active pour soutenir nos efforts de développement.

A cet égard, pour l'exercice 1985, la satisfaction reste de mise quant à l'impact des efforts déployés dans le cadre de notre diplomatie conçue comme un facteur important au service du développement.

En effet, comme pour les exercices précédents, la diplomatie rwandaise a continué à déployer les efforts visant à gagner, à consolider et à renforcer des amitiés effectives et agissantes en faveur de notre pays.

C'est dans cet esprit que le Président de la République a effectué des visites en Belgique (où Ses entretiens ont porté sur la coopération belgo-rwandaise ainsi que sur la coopération entre notre pays et la CEE), en Rhénanie-Palatinat, au Vatican, au Kenya, en Tanzanie et au Zaïre. Par ailleurs, Il a participé au Sommet de l'OBK à ARUSHA, présidé la 8ème Conférence des Chefs d'Etat de la CEPGL et pris part à la 12ème Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique à PARIS.

Pour sa part, Son Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué des visites et/ou des missions notamment au Kenya, au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Canada, en République Fédérale d'Allemagne, en Italie, en Suisse, en Finlande, en France. Il a participé au 21ème Sommet de l'OUA, à la 8ème Conférence ministérielle des non-alignés à LUANDA ainsi qu'à la 40ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU. Des négociations avec divers partenaires ont été menées sous sa conduite. C'est notamment le cas pour les négociations avec la Suisse, la République Populaire de Chine, le Groupe de la Banque Mondiale, etc...

.../...

La présente synthèse permettra au lecteur de se faire une idée des éléments inscrits au bilan de l'exercice 1985 en référence aux activités prises en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, sur la plan administratif ainsi que dans le cadre des relations politiques et dans le domaine de la coopération.

Sur le plan administratif, pour l'exercice considéré, la Direction Générale des Services Généraux et des Affaires Administratives s'est attachée à accomplir avec dynamisme les attributions lui dévolues dans le cadre de la mission globale assignée au Ministère.

C'est ainsi que, dans la mise en oeuvre de la politique d'ouverture sur le monde, le Bureau "Voyages à l'Etranger" a organisé sur le plan matériel 430 missions à l'étranger (254 en Afrique, 18 en Asie, 102 en Europe et 36 en Amérique).

Il y a lieu de rappeler que les missions organisées en 1984 étaient au nombre de 326. L'augmentation de ce nombre n'a produit aucune incidence grave quant à l'équilibre des crédits alloués au titre de l'article ad hoc du budget géré par le Ministère, dans la mesure où le nombre des délégués et la durée du séjour ont été systématiquement réduits autant que cela s'avérait possible.

Comme par le passé, le nombre des délégations envoyées en Afrique est le plus important. Cela s'explique par la volonté constante du Gouvernement rwandais de contribuer au renforcement de l'unité africaine et de promouvoir la coopération inter-africaine en référence aux recommandations du Plan d'Action et de l'Acte Final de LAGOS.

L'Europe est pour sa part restée en deuxième position quant au nombre de délégations rwandaises qu'elle a reçues en 1985. Elle doit cette place significative au fait que beaucoup de partenaires de notre pays sont établis dans ce continent.

.../...

Viennent ensuite l'Amérique et l'Asie où le Rwanda a envoyé des délégations dans le cadre de sa diplomatie axée sur la promotion de relations d'amitié et de coopération avec tous les partenaires disposés à soutenir ses efforts de développement.

Dans ce cadre, les visites effectuées à l'étranger par le Chef de l'Etat ainsi que les missions qui ont été effectuées par Son Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au cours de l'exercice sous revue sont à signaler d'une manière spécifique.

Dans ce contexte, le Président de la République s'est rendu à Ngozi (Burundi) le 25 janvier 1985 pour effectuer une visite de travail à inscrire à l'actif de Sa politique de bon voisinage.

Toujours dans l'optique de réserver un cachet particulier à la politique de bon voisinage qu'il convient d'entretenir par le biais des contacts réguliers, le Chef de l'Etat s'est rendu les 9 et 10 octobre 1985 respectivement à Nairobi (Kenya) et à Dar-Es-Salaam (Tanzanie) pour des visites de travail. De plus, le Président de la République a participé à Kinshasa aux cérémonies qui ont marqué le 20ème anniversaire de la deuxième République au Zaïre.

En vue de consolider la coopération sous-régionale, le Président de la République a participé au sommet de l'OBK qui s'est tenu à Arusha (TANZANIE) du 23 au 25 février 1985. Par ailleurs, Il a présidé la Conférence au sommet des Chefs d'Etat de la CEPGL du 30 novembre au 1er décembre 1985.

Dans le cadre de la politique d'ouverture sur le monde et dans la recherche de l'aide économique, financière et technique, le Président de la République a séjourné du 14 au 28 septembre à Bruxelles auprès du Gouvernement belge et auprès de la CEE, en République Fédérale d'Allemagne (Rhénanie-Palatinat) et à Rome pour effectuer des visites de travail.

.../...

Du 11 au 13 décembre, Il a participé personnellement au sommet des Chefs d'Etat de France et d'Afrique à Paris

Concernant les missions effectuées par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, il sied de préciser que du 26 janvier au 1er février, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est rendu en Côte d'Ivoire, où il devait s'entretenir avec les autorités ivoiriennes et les responsables de la Banque Africaine de Développement. Du 26 au 29 mars, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite de travail au Canada où il a eu l'occasion de nouer connaissance et de s'entretenir avec les nouvelles autorités de ce pays issues du parti conservateur. Du 18 au 25 mai, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a conduit la délégation rwandaise aux travaux de la Commission Mixte Germano-Rwandaise, tandis que du 10 au 20 juillet, il a participé à la 42ème Session du Conseil des Ministres de l'OUA et a représenté le Président de la République au 2<sup>1</sup>ème Sommet de l'OUA.

Du 2 au 9 septembre, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a représenté le Rwanda à la réunion ministérielle des Non-Alignés qui a tenu ses assises à Luanda, capitale de la République Populaire d'Angola et du 4 au 12 octobre, il s'est rendu à Washington pour avoir des entretiens avec les autorités américaines et à New-York où il devait participer aux débats de la 40ème Session de l'Assemblée Générale de l'ONU.

Du 2 au 7 novembre, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite officielle à Helsinki (Finlande) et du 16 au 20 novembre, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a séjourné à Paris (France) en visite officielle.

Les missions effectuées aussi bien par les membres du Comité Central du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement que par les autres membres du Gouvernement ont été enregistrées à raison de 40 en Afrique, 16 en Europe, 5 en Amérique et 3 en Asie.

.../...

Au cours de l'exercice sous examen, le Service de l'Information s'est acquitté de sa mission d'informer la Centrale, les Ambassades rwandaises et les Missions Etrangères Accréditées à KIGALI en fournissant des nouvelles tant nationales qu'internationales susceptibles de retenir leur attention.

Aussi, il a régularisé la transmission de son bulletin d'actualités nationales à nos Missions Diplomatiques et Consulaires. Ce bulletin, qui était antérieurement transmis tous les dix jours, est expédié actuellement et régulièrement tous les vendredis. Par ailleurs, un bref résumé des décisions du Conseil du Gouvernement et du Comité Central du MRND est transmis à nos Ambassades le lendemain des réunions de ces organes.

En outre, il a rédigé régulièrement un bulletin quotidien d'actualité internationale sur base de l'exploitation des journaux, des émissions radio et des dépêches d'Agences de Presse. Il a par ailleurs maintenu sa collaboration avec l'Office Rwandais d'Information et les autres services de documentation et d'archives.

Tout en reconnaissant les efforts déployés par ce service pour assurer la mission lui confiée, il y a lieu de relever que certains handicaps notamment l'exigüité des locaux, le manque de personnel, ... handicaps signalés au cours des exercices antérieurs ont laissé en souffrance certaines activités qui sont du ressort de ce service. Ainsi, compte tenu des difficultés liées au manque de personnel suffisant et qualifié, il n'a pas été possible de procéder à la publication de la chronique du Ministère ainsi qu'à l'exploitation systématique qui mène à l'analyse régulière des informations aux fins de mettre à la disposition de chaque service opérationnel du Département l'information lui permettant de mieux répondre à ses obligations.

.../...

Le service s'est limité principalement à relever les événements saillants qui ont marqué la vie internationale.

Au cours de l'année 1985, la Direction du Protocole a assumé ses responsabilités en facilitant notamment les contacts entre le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération avec les Ambassades accréditées à KIGALI à savoir :

- Pour l'Afrique :  
Zaïre, Burundi, Tanzanie, Kenya, Uganda, Egypte et le Bureau Populaire de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste.
- Pour l'Europe :  
France, Belgique, Allemagne Fédérale, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, Saint Siège et Suisse.
- Pour l'Asie :  
Chine et Corée du Nord
- Pour l'Amérique :  
Canada, Etats-Unis d'Amérique et Cuba.

Ces contacts ont également été facilités par ce service pour les Ambassades accréditées au Rwanda, mais avec résidence dans les pays limitrophes (Kinshasa, Naïrobi, Dar-Es-Salaam et Kampala), pour les Consulats Honoraires (de Danemark, Italie, Grèce, Grande-Bretagne et Pays-Bas) installés à Kigali ainsi que pour les Organisations Régionales (CEPGL et OBK) et Internationales représentées dans notre pays à savoir : Banque Mondiale, Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), Commission des Communautés Européennes (CCE), Délégation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Rwanda (HCR), Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Par ailleurs, le Service du Protocole a sollicité et obtenu 885 visas de service pour les délégations rwandaises devant se rendre à l'Etranger. Pour ces mêmes délégations, il a octroyé 504 passeports de service et 58 cartes diplomatiques ont été accordées aux agents des missions Diplomatiques et Consulaires accréditées à KIGALI.

.../...

Au cours de l'année 1985, ce Service a accueilli et organisé des programmes de séjour pour plus de 110 délégations officielles qui ont séjourné dans notre pays dans le cadre des relations politiques et de coopération que le Rwanda entretient avec les pays et organismes amis.

Dans le cadre de la gestion du personnel, on devra noter le transfert de 8 agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération aux autres Départements pour raison de service, le départ d'un agent pour raison d'étude; la révocation de trois agents non rentables, le recrutement de 7 nouvelles unités et le départ de 2 agents sous-contrat. Il y a lieu de préciser également qu'au cours de l'année 1985, dans le cadre de la rotation, 9 diplomates ont été rappelés, 12 autres dont **six** Ambassadeurs. (à Ottawa, à Riyadh, à Addis-Abeba, à Tripoli, **Nairobi** et Moscou) ont été affectés dans les services extérieurs.

Ainsi, ce mouvement a porté à 194 le nombre des agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération dont 130 oeuvrant à la Centrale et 64 affectés dans les services extérieurs.

Pour le personnel de la Centrale, le problème de l'exiguïté des locaux et les mauvaises installations électriques et sanitaires mis en exergue dans tous les rapports antérieurs, devraient trouver une solution car en effet, conçu il y a plus de 17 ans pour abriter à peine 60 agents, le bâtiment administratif du Ministère est pour le moment dépassé compte tenu du nombre d'agents affectés au Département.

Concernant la gestion des Missions Diplomatiques et Consulaires, **il** importe de souligner avec satisfaction que la politique de rigueur et d'austérité a été bien suivie par notre Représentation à l'étranger. L'application rigoureuse de ce principe a permis à nos Missions de ne pas recourir aux découverts bancaires nonobstant la réduction de 10.112.970 Frw des crédits alloués (577.390.000 Frw) par rapport au budget ad hoc de 1984 (587.390.000 Frw).

.../...

Dans le cadre de la politique du Gouvernement d'acquérir progressivement des immeubles devant abriter les services de la Chancellerie de nos Missions ou de logements pour les diplomates, en vue de jouer la défensive contre les loyers élevés arrêtés unilatéralement par les bailleurs spéculateurs, l'année 1985 a inscrit à son actif l'acquisition des résidences pour les Ambassadeurs du Rwanda à Bujumbura et à Ottawa. C'est également dans cette optique qu'il convient de placer les travaux de réparation des Chancelleries à Kinshasa et à Bujumbura dont les travaux sont encore en cours. Par ailleurs, le Département est en train d'analyser les voies et moyens d'acquérir des bâtiments pour abriter des Chancelleries et des logements pour les diplomates en recourant aux prêts hypothécaires dans les pays où les Banques présentent des conditions avantageuses.

Il est à signaler aussi qu'au cours de cette année, toutes nos Missions Diplomatiques et Consulaires ont fait l'objet d'un contrôle administratif et financier. Cette opération a permis de formuler certaines recommandations visant à améliorer la tenue de la comptabilité et à assainir la gestion tant matérielle que financière des biens (fonds et équipements) des Missions que notre pays entretient à l'étranger à savoir :

- Pour l'Afrique : 10 Ambassades installées à Abidjan, Alger, Addis-Abeba, Bujumbura, Naïrobi, Caire, Dar-Es-Salaam, Kampala, Kinshasa, Tripoli et un Consulat Général à Mombasa.
- Pour l'Europe : 4 Ambassades sises à Bonn, Bruxelles, Moscou, Paris et une Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.
- Pour l'Amérique : 3 Ambassades résident à New-York, Ottawa et Washington.
- Pour l'Asie : 3 Ambassades situées à Riad, Pékin et Tokyo.

.../...

Outre ces 22 Missions, le Rwanda possède 5 Consulats Honoraires (qu'il n'entretient pas financièrement) installés à Montréal (Canada), à Munich (République Fédérale d'Allemagne) à Utrecht (Pays-Bas), à Vienne (Autriche) et à Anvers (Belgique). Les possibilités d'en ouvrir d'autres dans les villes qui présentent un intérêt certain pour le Rwanda ainsi que dans certains pays avec lesquels nous entretenons une coopération agissante et fructueuse ont fait particulièrement l'objet des préoccupations de nos Missions Diplomatiques les plus concernées.

Enfin, il faut noter qu'en marge du 5ème Congrès du MRND, la VIème Conférence des Chefs de Missions Diplomatiques et Consulaires rwandaises s'est tenue du 24 au 27 décembre. Comme les chefs de Mission venaient de participer au Congrès du MRND où ils ont eu l'occasion de suivre les discussions se rapportant à toutes les questions d'intérêt national, cette 6ème Conférence a centré les travaux sur les fonctions de nos Missions Diplomatiques et Consulaires et sur les questions administratives et financières aux fins de rentabiliser au maximum l'action de chaque chef de Mission et de chaque poste.

S'agissant des questions administratives, les discussions ont abouti à l'élaboration d'un projet de révision du statut des diplomates. Parmi les articles qui ont été révisés, il faut relever notamment ceux relatifs à la scolarisation des enfants des diplomates, à la sécurité des Ambassades et des diplomates, au poids statutaire du frêt en cas de rappel ou de mutation, des congés de circonstance... La discussion visait à adapter davantage le statut à la réalité de la vie du diplomate et de notre pays. Pour ce qui est de la gestion des biens et des fonds de la Mission, l'attention des chefs de Mission a été attirée sur l'austérité et la rigueur budgétaire transparente, référence faite aux instructions régissant la comptabilité des Missions Diplomatiques et Consulaires Rwandaises.

.../...

Comme l'année passée, la consigne du Chef de l'Etat en matière de gestion des fonds et des biens à savoir l'austérité a été scrupuleusement respectée. Pour cette année, le Département a géré avec rigueur un budget de 1.109.350.7772 Frw. Nonobstant les efforts d'une gestion saine qui ont été déployés dans ce domaine, il y a lieu de relever certaines difficultés consécutives à l'insuffisance des crédits alloués aux articles concernant les "contributions aux Organismes Internationaux, entretiens des machines, frais de Mission à l'Etranger et impression".

S'agissant de la contribution aux Organismes Internationaux, il est à rappeler que c'est dans le souci de rayonner dans le concert des Nations que notre pays, avec des ressources financières limitées, contribue financièrement et chaque année à l'existence et au fonctionnement de ces institutions.

Néanmoins, cette année, suite aux restrictions budgétaires dues à la conjoncture économique mondiale en général et nationale en particulier, le Rwanda n'a pas pu honorer toutes ses obligations financières envers ces Organisations. En effet, l'année 1985 se termine avec des arriérés chiffrés à 56.920.421 Frw.

Pour ce qui est de l'article concernant l'"impression", il accuse un solde débiteur de 211.777 Frw dû à des arriérés antérieurs. Quant à l'article concernant les frais de communications, la satisfaction est de mise car le Ministère des Finances et de l'Economie vient de régulariser la situation par un jeu d'écriture en débitant et en créditant en même temps le compte de l'Ordonnateur Trésorier d'un montant de plus de 200 millions de FRWS couvrant les frais de communication de plus de 8 ans.

Même si aucun arriéré n'a été relevé pour les "fournitures de bureau" et "abonnement aux revues et journaux", la compression des allocations budgétaires y relatives n'a pas permis au Département de satisfaire

.../...

ses besoins réels en matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission. S'agissant de l'article "entretien des machines", les difficultés sont liées à l'état vétuste de ces outils dont la plupart ont été acquises il y a plus de 10 ans. L'augmentation des crédits ad hoc est donc nécessaire pour en acquérir d'autres.

Quant à l'article "frais de mission à l'étranger", le Département s'est retrouvé comme par le passé dans l'impossibilité de satisfaire à toutes les demandes de missions. Ainsi, le Département a financé prioritairement les missions politiques de haut niveau, les missions de négociations et la participation aux assemblées générales des Organisations Internationales dont le Rwanda est membre. Pour l'achat des billets, le Département a recouru systématiquement aux billets à tarif réduit, ce qui a permis de réaliser des économies substantielles sur l'article transport "à l'extérieur". Au 20 décembre, le solde de cet article se montait à 35.302.544 Frw pour le transport à l'extérieur. A noter qu'en novembre-décembre cet article a été utilisé pour payer des frais de mission s'élevant à 3.101.400 Frw. On notera que les difficultés relevées dans la gestion des articles ci-avant ont servi de leçon pour rééquilibrer les montants alloués aux différents articles pour le budget 1986 tout en restant dans les limites d'un budget réaliste presque égal à celui de 1985.

Toujours au chapitre des difficultés rencontrées au cours de l'exercice qui s'achève, il ne serait pas superfétatoire de signaler de nombreuses réclamations adressées au Département par certains hôtels, garages, compagnies de transport aérien et agences de voyage. Ces réclamations portent sur des factures qui ont été présentées entre 1977 et 1983 au Département concerné pour paiement, mais n'ont pas été honorées parce que les bons de commande y relatifs n'ont pas été visés au préalable conformément aux dispositions de l'article 49 du Décret-Loi N° 23/79 eu 31 août 1979. Ces factures étaient stockées au Ministère des Finances et de l'Economie jusqu'en octobre de cette année. Même

.../...

si la décision de ne pas payer toutes ces factures dont certaines datent de 1977, avant donc l'adoption du Décret-Loi qui sert de référence, a été prise, il y a lieu d'attirer l'attention sur la réaction négative de la part de ces fournisseurs, compte tenu du montant réclamé s'élevant à 14.258.602 Frw. Des voies et moyens devraient être trouvés par le Ministère des Finances et de l'Economie pour faire rentrer dans leurs droits tous les créanciers.

Enfin, l'autre service de la Direction Générale des Services Généraux et des Affaires Administratives, qui comme par le passé, aura contribué efficacement à l'accomplissement de la mission du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, par ses avis et analyses des Accords et Conventions internationaux, est la Direction des Affaires Juridiques. On note que le travail de cette Direction en collaboration avec les autres services du Département s'est soldé par la signature et la ratification de nombreux Accords dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale.

Sur le plan bilatéral, des Accords ont été conclus avec la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, la Suisse, l'Italie, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le Burundi, la Côte d'Ivoire, la Chine, le Japon, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique. Sur le plan de la coopération régionale, un Accord de transit du Corridor Nord (regroupant le Burundi, le Kenya, l'Uganda et le Rwanda) a été conclu.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, des Conventions ont été signées avec l'Association Internationale de Développement (AID), la Communauté Economique Européenne (CEE), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).

La coopération avec les Organismes Non-Gouvernementaux (ONG) a été marquée par la signature des Accords avec CARE INTERNATIONAL, le Centre d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI), le Centre

.../...

International pour l'Elevage en Afrique (CIPEA), l'Organisation des Volontaires Néerlandais (O.V.N.) et l'Aide Odontologique Internationale (A.O.I.).

Ainsi, après ce bref survol, on constate bien que sur la plan administratif, tous les moyens logistiques ont été mis en oeuvre par les services concernés pour que les autres services opérationnels puissent oeuvrer, dans les conditions satisfaisantes, à la réalisation des objectifs assignés au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Sur le plan des relations politiques, au terme de l'exercice 1985, la satisfaction reste de mise dans la mesure où la diplomatie rwandaise a maintenu son élan et son dynamisme pour concrétiser les objectifs assignés à notre politique extérieure inspirée des préceptes ad hoc du MRND ainsi que des principes fondamentaux des Organisations internationales dont notre pays est membre.

Dans notre pays, au-delà des données relatives à la coopération et à l'aide au développement dont la promotion est tributaire de la qualité des relations d'amitié que nous entretenons avec nos divers partenaires ainsi que des possibilités qu'ils sont en mesure d'offrir à titre de contribution dans nos efforts de développement, les grands événements politiques qui ont rythmé l'actualité nationale au cours de l'année écoulée permettent de mesurer concrètement la sympathie acquise par le peuple rwandais au sein de la Communauté internationale.

A titre d'illustration, en retenant deux principaux événements, l'on évoquera à cet égard la participation de plusieurs délégations de pays voisins aux festivités qui, le 5 juillet 1985, ont marqué le 10ème anniversaire de la fondation du MRND (ainsi que le 12ème anniversaire de la IIème République, le 23ème anniversaire de notre indépendance et le 26ème anniversaire de la révolution sociale de 1959). La même considération peut être évoquée au sujet des travaux du Vème Congrès National Ordinaire du MRND.

.../...

Autre événement à signaler, eu égard à l'importance qu'il revêt dans le cadre des efforts visant à maintenir l'élan et le dynamisme grâce auxquels la diplomatie rwandaise concrétise les objectifs lui assignés : la réunion de la 6ème Conférence des Chefs des Missions Diplomatiques et Consulaires Rwandaises. Le calendrier de cette conférence a été fixé pour qu'elle se tienne directement après le Congrès National Ordinaire du MRND, les décisions et résolutions adoptées par celui-ci devant servir d'orientations à nos diplomates dans l'accomplissement de leurs fonctions pour que leur action soit constamment intégrée dans les efforts visant à promouvoir les intérêts du peuple rwandais dans tous les domaines sur lesquels porte la politique globale du pays.

Dans ce contexte, ladite conférence aura permis, il y a lieu de l'espérer, à la diplomatie rwandaise de consolider les acquis déjà enregistrés, tout en opérant dans une optique de continuité - une continuité placée sous le signe de la référence constante aux objectifs et principes fondamentaux de notre politique extérieure, une continuité placée sous le signe et le sceau du dynamisme, une continuité qui va de pair avec la recherche active d'initiatives et actions concrètes visant à favoriser une évolution toujours positive dans la mise en oeuvre de ces objectifs et principes fondamentaux.

Dans ce cadre, en évoquant les principaux éléments à inscrire au bilan de l'année 1985, il y a lieu notamment de rappeler les contacts de haut niveau qui ont marqué la diplomatie rwandaise au cours de cette année. Il y a, d'une part, les visites que le Chef de l'Etat a effectuées à l'étranger ainsi que celles que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuées et, d'autre part, les visites dont notre pays a été honoré de la part d'hôtes de marque étrangers.

Nous nous bornerons cependant à relever les visites qui peuvent illustrer l'importance que notre pays attache à de tels contacts inhérents à la volonté d'entretenir les relations établies avec nos partenaires.

.../...

S'agissant des visites que le Chef de l'Etat a effectuées à l'étranger en 1985, il y a lieu de relever Sa visite d'amitié et de travail à Ngozi (Burundi), le 25 janvier 1985; Sa visite officielle de travail en Belgique en septembre 1985 (suivie d'une visite privée en Rhénanie-Palatinat et à Rome où Il a été reçu en audience par le Pape Jean-Paul II le 26 septembre au Vatican); Ses visites à Naïrobi et à Dar-Es-Salaam respectivement les 9 et 16 octobre 1985; Sa visite à Kishasa à l'occasion des festivités marquant le 20ème anniversaire de l'accession du Président MOBUTU au pouvoir; Son séjour à Paris dans le cadre des travaux de la Conférence des Chefs d'Etat de France et d'Afrique.

Pour sa part, dans le cadre des contacts portant sur la promotion et le renforcement des relations extérieures de notre pays, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué plusieurs visites et missions à l'étranger.

En janvier 1985, il s'est rendu à Genève, porteur d'un message du Chef de l'Etat adressé au Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et en Côte d'Ivoire, pour une visite officielle qui a permis d'ouvrir des perspectives de coopération avec ce pays et d'évoquer, avec les responsables de la Banque Africaine de Développement, les dossiers portant sur la coopération entre celle-ci et notre pays.

En mars, il a effectué une visite officielle de travail au Canada, visite consacrée à des contacts avec les nouveaux responsables canadiens dans le cadre des excellentes relations d'amitié et de coopération établies de longue date entre nos deux pays. Cette visite aura permis d'avoir des assurances que notre pays continuerait à être considéré comme un pays à concentration de l'aide canadienne et que le Bureau de l'Ambassade du Canada à Kigali serait maintenu. En avril, il s'est rendu au Kenya en visite officielle et pour diriger la délégation rwandaise à l'occasion de la Commission Mixte de Coopération Rwando-Kenyane

.../...

tenue parallèlement à cette visite. En mai, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération s'est rendu en République Fédérale d'Allemagne, pour les travaux de la Commission Mixte de Coopération Germano-Rwandaise au niveau ministériel. A cette occasion, il a eu des entretiens avec divers hauts responsables du Gouvernement Fédéral, ainsi qu'avec le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat.

En juin, il s'est rendu au Burundi pour remettre au Président BAGAZA un message personnel du Président HABYARIMANA et en juillet, il a représenté le Chef de l'Etat au 21ème Sommet de l'OUA après avoir participé à la session préparatoire du Conseil des Ministres de l'Organisation panafricaine. En septembre, il a participé à Luanda, aux travaux de la 8ème Conférence Ministérielle des Pays Non-Alignés. Le 4 septembre, il s'est rendu à Berne pour s'entretenir avec son homologue suisse des considérations relatives au niveau de la représentation diplomatique de la Suisse à Kigali.

En octobre, le Ministre s'est rendu aux Etats-Unis d'Amérique pour des contacts avec les responsables du Département d'Etat (le Secrétaire d'Etat Adjoint Chester CROCKER) et de l'USAID à Washington. De Washington, il s'est rendu à New-York pour prendre la parole, en qualité d'envoyé spécial du Chef de l'Etat, devant la 40ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. A cette occasion, il s'est entretenu avec le Secrétaire Général de l'ONU, l'Administrateur du PNUD et le Directeur Exécutif de l'UNITAR.

En novembre, il a effectué une visite officielle en Finlande et celle-ci a permis d'ouvrir la voie à des perspectives concrètes de coopération bilatérale avec ce pays. Le même mois, il a effectué une visite officielle à Paris, en réponse à celle que le Ministre français chargé de la Coopération et du Développement, Monsieur Christian NUCCI, a effectuée au Rwanda au mois de mai 1985. Toujours en novembre, il s'est encore rendu à Bujumbura pour remettre au Président BAGAZA, un message personnel du Président HABYARIMANA relatif au Sommet des Chefs d'Etat de la CEPGL.

.../...

A ce sujet, l'on sait que, sous le régime de Milton OBOTE, les autorités ugandaises fuyaient leurs responsabilités en multipliant les déclarations contradictoires lors des contacts axés sur la nécessité de mettre en exécution les accords conclus à KABALE et à GABIRO, le Rwanda ayant pour sa part respecté ses engagements découlant de ces accords. Ainsi, le Président OBOTE affirmait que le rapatriement de ces ressortissants ugandais n'était nullement à lier avec le problème des réfugiés rwandais établis en Uganda, alors que ses collaborateurs, notamment le fameux LUWULIZA KIRUNDA, déclaraient ouvertement qu'il ne serait pas réaliste de penser que les deux problèmes pouvaient être dissociés...

Bref, avant le 27 juillet 1985, les perspectives restaient relativement sombres en ce qui concernait le règlement du problème des réfugiés ugandais d'octobre 1982. A cet égard, le coup d'Etat du 27 juillet a été suivi par une évolution satisfaisante pour le Rwanda : suite à l'appel des nouvelles autorités ugandaises invitant leurs compatriotes réfugiés à l'étranger à rentrer au bercail, tous les réfugiés ugandais provisoirement hébergés par le Rwanda depuis octobre 1982 sont rentrés, librement et de leur propre mouvement, dans leur pays.

Ce problème réglé, des préoccupations subsistent cependant dans les relations rwando-ugandaises. Dans la mesure où la situation qui a prévalu en Uganda a abouti à l'arrêt du transit par la voie du Corridor Nord, cette situation a entraîné un impact négatif pour nos échanges économiques avec l'extérieur : nous avons dû détourner complètement sur la voie tranzanienne tout le trafic qui transitait par la voie ugandaise. Nous espérons qu'avec la signature de l'accord entre la NRA et le Conseil Militaire, la paix sera rapidement rétablie en Uganda et que les voies de communications qui lient, via l'Uganda, notre pays au port de MOMBASA seront dégagées pour la reprise du transit par la voie du Corridor Nord.

.../...

L'intérêt capital que le Rwanda attache à la solution du problème ugandais a été marqué par les visites que le Chef de l'Etat a effectuées à Nairobi et à Dar-Es-Salaam, respectivement le 9 et le 16 octobre 1985. Ces visites ont permis au Président HABYARIMANA d'évoquer avec Ses homologues du Kenya et de la Tanzanie les préoccupations liées à la situation qui prévaut en Uganda.

En ce qui concerne directement les relations rwando-ugandaises, les préoccupations ne manquaient pas avant la signature de l'accord entre la NRA et le Conseil Militaire au pouvoir à Kampala. En effet, le règlement du problème des réfugiés d'octobre 1982, tel qu'il a été évoqué plus haut, semblait susciter des appréhensions de la part des autorités de KAMPALA qui affirmaient que ces rapatriés avaient rejoint les rangs de la NRA. Par ailleurs, ces mêmes autorités estimaient que les maquisards de Yoweri MUSEVENI étaient ravitaillés via le Rwanda.

Ce qui se passe à l'intérieur de l'UGANDA ne peut être imputé à notre pays et, en ce qui concerne l'épreuve de force entre les maquisards et le pouvoir établi à KAMPALA, notre attitude constante a toujours exclu l'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays et allait de pair avec l'espoir et le souhait que ce pays frère puisse rapidement retrouver la paix. Espérons que cet accord qui vient d'être signé en cette fin d'année est bien le prélude de la paix tant attendue.

Alors que l'attention reste focalisée sur la situation qui prévaut en Uganda, la Tanzanie vient de vivre une transition en douceur. Le Président Julius NYERERE a passé le relais à Ali Hassan MWINYI, élu pour lui succéder à la tête de l'Etat.

A son départ, le Président NYERERE (qui reste Président du Parti CHAMA CHA MAPINDUZI pour deux ans encore) a reconnu que son successeur ne mènera pas nécessairement la même politique, mais qu'il pourra

.../...

s'en inspirer pour éviter de rééditer les erreurs qui ont été commises. Cependant, a-t-il souligné, rien ne va changer en ce qui concerne les options fondamentales de la politique extérieure de la Tanzanie : le non-alignement, la solidarité avec les autres peuples du Tiers Monde et principalement avec les peuples en lutte pour leur libération restent de mise. Seules, les orientations économiques pourront évoluer afin de chercher les voies et moyens de résorber la crise économique grave qui secoue ce pays.

S'agissant des relations rwando-tanzaniennes, elles restent excellentes. C'est dans ce contexte que se situent la visite que le Chef de l'Etat a effectuée le 16 novembre 1985 à DAR-ES-SALAAM, ainsi que celles que le Ministre tanzanien des Affaires Etrangères et son Collègue de l'Intérieur ont effectuées dans notre pays. De même le Comité spécial chargé des problèmes de sécurité au sein de la Commission Mixte de coopération rwando-tanzanienne s'est réuni, pour examiner notamment le problème de la fraude et celui des irréguliers. Celui-ci a fait l'objet d'une autre réunion tenue à NGARA et a été également évoqué lors de la visite du Chef de l'Etat le 16 octobre à Dar-Es-Salaam. Il a été convenu de prendre les mesures administratives permettant de procéder à l'identification de ces irréguliers en vue de régulariser leur situation.

Dans le cadre des contacts destinés à promouvoir le renforcement constant des relations rwando-tanzaniennes, une délégation conduite par le Secrétaire Général du MRND est allée saluer le Président Ali Hassan MWINYI lors de l'inauguration de la route RUSUMO-L'USAHUNGA, le 20 novembre 1985. Par ailleurs, les dispositions nécessaires seront prises pour confirmer l'invitation adressée à cette occasion au nouveau Chef de l'Etat tanzanien en vue d'une visite officielle au Rwanda. En outre, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération effectuera en 1986 une visite officielle en Tanzanie, en réponse à celle de son collègue tanzanien, Ndugu Benjamin MKAPA. Il dirigera à cette occasion la délégation rwandaise pour la prochaine session de la Commission Mixte de coopération rwando-tanzanienne.

.../...

La volonté de renforcer toujours davantage les relations entre notre pays et le Kenya est également évidente. En 1985, elle a été notamment marquée par la visite du Chef de l'Etat à NAIROBI le 9 octobre 1985 et celle du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, en marge des travaux de la Commission Mixte de coopération rwando-kenyane. Il est prévu, en retour, la visite du Ministre kenyan des Affaires Etrangères dans notre pays en 1986.

S'agissant de nos relations avec le Zaïre, elles sont excellentes, comme en témoignent les contacts fraternels entre les Présidents HABYARIMANA et MOBUTU. Dans ce cadre, il y a lieu de signaler la visite que le Chef de l'Etat a effectué du 23 au 25 novembre 1985 au Zaïre à l'occasion des festivités marquant le 20ème anniversaire de la 2ème République dans ce pays frère.

Il y a également lieu de signaler la concertation fraternelle à laquelle ont donné lieu les remous suscités par les propos tenus par le Colonel KADHAFI qui s'en est pris en termes inqualifiables de la part d'un Chef d'Etat, au Président MOBUTU lors de sa visite impromptue dans notre pays au mois de mai 1985. C'est grâce à la qualité des relations traditionnelles <sup>fraternelles</sup> établies entre le Zaïre et notre pays qu'il a été possible de limiter l'impact négatif de cette visite en ce qui concerne le climat habituel de ces relations. Cela n'a pas été sans peine. Il est vrai que le Colonel KADHAFI a certes dépassé les limites acceptables dans ses propos à l'égard d'un autre Chef d'Etat, mais, au Rwanda, les précautions nécessaires avaient été prises pour limiter l'écho de ses propos vindicatifs et insultants.

Même avec ces précautions, sa visite nous aura valu maints problèmes vis-à-vis de nos partenaires zaïrois et ugandais sans que ces problèmes atteignent cependant l'ampleur de la crise, qui, suite à la visite du leader libyen à Bujumbura, aura marqué les relations entre le Zaïre et le Burundi.

.../...

S'agissant des relations entre notre pays et le Burundi, l'année 1985 a débuté sous le signe de l'espoir et de l'optimisme, avec la visite d'amitié et de travail effectuée par le Président HABYARIMANA le 25 janvier à NGOZI. Cette visite a ouvert de nouvelles perspectives pour la coopération entre nos deux pays, avec la signature de l'Accord Général de coopération destiné à fixer à cet égard un cadre institutionnel.

A NGOZI, le problème des irréguliers fut également évoqué, de même que celui de la démarcation et de la matérialisation de la frontière commune. Pour ce dossier, des directives ont été émises afin que la Commission technique mixte ad hoc reprenne ses travaux sur le terrain. Cependant, au vu des conclusions qui se dégagent de sa réunion tenue en octobre 1985 à KIRUNDO, la mission confiée à cette Commission reste une tâche de longue haleine, tant il s'avère particulièrement difficile d'harmoniser les positions respectives pour ce dossier.

Dans le cadre des relations bilatérales rwando-burundaises, il y a lieu de relever des échanges de visites : le Ministre burundais de l'Intérieur a effectué une visite officielle dans notre pays au mois de mars et le Ministre rwandais de la Santé Publique et des Affaires Sociales s'est rendu au Burundi en visite officielle. Nous attendons, pour 1986, celle du Ministre burundais des Relations Extérieures et de la Coopération, visite qui sera marquée par la première réunion de la grande Commission mixte de coopération rwando-burundaise.

Au-delà de l'horizon de nos mille collines, la diplomatie rwandaise est menée sur la toile de fond d'une actualité internationale dont les éléments les plus significatifs sont évoqués en détail dans le volume du rapport annuel consacré aux questions politiques.

..///...

Si, pour cette synthèse, l'accent est essentiellement mis sur les facteurs qui illustrent la volonté de renforcer toujours davantage les acquis de notre politique extérieure axée sur la promotion du développement et menée dans l'optique de consolider les relations de bon voisinage, de renforcer les amitiés acquises à notre pays et de nous ouvrir toujours davantage à l'égard de tous les partenaires disposés à soutenir le peuple rwandais dans ses efforts de développement, les efforts déployés dans ce cadre vont de pair avec la volonté de rester attentif à l'évolution du monde telle que marquée par les diverses convulsions /<sup>de</sup> l'actualité internationale.

En Afrique, c'est le conflit du Sahara Occidental qui envenime les relations entre le Maroc et l'Algérie, c'est la rupture des relations diplomatiques entre la Tunisie et la Libye intervenue suite à l'expulsion massive de travailleurs tunisiens de Libye et à des actes de sabotage perpétrés par des sujets libyens en Tunisie. On peut citer aussi le réveil du conflit larvé entre la Somalie et l'Ethiopie qui s'accusent mutuellement d'agression et d'intervention dans leurs affaires intérieures respectives.

La guerre civile au Soudan continue aussi malgré le renversement du Maréchal NIMEIRY. Son successeur le Général DAHAB n'est parvenu ni à s'entendre avec les rebelles du Sud, dirigés par John GARANG ni à les réduire. Le nouveau Président a essayé de se rapprocher des pays qui soutenaient ces rebelles pour qu'ils l'aident à s'entendre avec eux, mais ni la Libye ni l'Ethiopie n'ont convaincu John GARANG de déposer les armes.

Le Tchad lui aussi reste divisé en deux : au Nord les troupes libyennes gardent la bande d'Aouzou et continuent à soutenir à bout de bras les gens de Goukouni WEDDEYE installés dans le Tibesti, le reste du pays est contrôlé par les autorités de Ndjamena sous la Présidence de Hissein HABRE. Aucune réconciliation des deux leaders n'est en vue à brève échéance.

.../...

De l'autre côté de la Mer Rouge et du Canal de SUEZ, c'est l'éternel conflit israélo-arabe et la guerre Iran-Irak qui continuent à préoccuper le monde.

Malgré le retrait d'Israël du Liban, aucun processus de paix véritable n'est à signaler dans le conflit israélo-arabe, nonobstant l'initiative jordano-palestinienne soutenue par l'Egypte et les pays arabes modérés. Mais cette initiative semble être sans lendemain, puisque ni les Américains pourtant intéressés par cette initiative, ni Israël ne pourront accepter la présence de palestiniens à la table de négociation à laquelle ils seront conviés. Ceux-ci viennent d'ailleurs de proposer leur propre plan de paix dans lequel ils prévoient des négociations tant sur le plan bilatéral que multilatéral. C'est donc l'impasse qui persiste. Quant au conflit Iran-Irak, toutes les médiations ont jusqu'ici échoué.

En Afrique Australe, le régime d'apartheid n'a point desserré son étreinte malgré l'ardeur de la résistance des nationalistes noirs et les pressions de toutes sortes exercées sur le régime d'apartheid par les Etats de première ligne, l'Afrique entière et la communauté internationale en général, y compris même les plus grands alliés de Prétoria que sont les pays occidentaux. Si l'arbre n'est pas tombé, ses racines ont toutefois bougé, puisqu'une certaine lassitude s'est manifestée au sein de la population blanche sud-africaine elle-même devant la nuisible persistance de l'apartheid. Et c'est ainsi que le "pouvoir pâle" s'est finalement senti obligé d'envisager déjà des réponses, hypocrites et inadéquates malheureusement, aux revendications de la majorité opprimée.

En Namibie, la politique de "couplage" ("linkage") et "d'engagement constructif", décriée par toute la communauté internationale, n'a pas permis l'application en oeuvre de la résolution 435(1978) du Conseil de Sécurité des Nations Unies portant plan de décolonisation de la Namibie. En Afrique Australe en général, le régime raciste sud-africain a poursuivi sa politique de déstabilisation des Etats indépendants

de la sous-région, particulièrement à l'égard de l'Angola et du Mozambique en violation flagrante des Accords de Lusaka et de Nkomati.

Dans le Sud-Ouest et le Sud-Est asiatiques, de même que la Péninsule coréenne, les positions antagonistes demeurent également figées. Quant au Vietnam, il a déclaré urbi et orbi que son corps expéditionnaire resterait encore au Kampuchéa jusque vers les années quatre-vingt dix.

En Amérique Centrale, la tension créée par l'existence du régime sandiniste dans la sous-région n'a point connu de relâchement non plus, l'Amérique de REAGAN campant toujours sur la position d'abattre les tombeurs d'Anastasio SOMOZA. En Méditerranée Orientale, la situation à Chypre s'est aggravée davantage du fait d'élections législatives et présidentielles dans l'entité qui s'est appelée "République Turque de Chypre Nord" et de l'adoption d'autres mesures relevant du domaine de la souveraineté nationale comme le drapeau et l'hymne national.

Quant au Dialogue Nord-Sud, il n'a pratiquement pas évolué même après le Sommet économique de Bonn entre les 7 pays les plus industrialisés du Monde Occidental, le Dialogue Est-Ouest qui est fonction de la nature des relations entre les deux superpuissances et qui avait été grippé à partir du quatrième trimestre 1983 suite au déploiement en Europe Occidentale de missiles de croisière et à moyenne portée a été quant à lui remis sur les rails par la rencontre Georges SCHULTZ - Andréi GROMYKO en janvier 1985. Il fut conclu lors de cette rencontre un plan de reprise des négociations américano-soviétiques sur le désarmement, dont deux sessions ont déjà eu lieu, en mars et en mai 1985. Suite à ce dégel, un sommet américano-soviétique a pu avoir lieu à Genève les 19 et 20 novembre 1985, mais rien de spectaculaire n'est sorti de la rencontre REAGAN-GORBATCHEV si ce n'est l'accord de continuer le dialogue.

.../...

Tel est en bref l'état des principales questions internationales qui ont retenu l'attention de la Communauté mondiale. Pour trouver des solutions à ces questions et établir des relations plus harmonieuses entre les divers peuples de la terre, plusieurs réunions internationales ont eu lieu et notre pays a pris part à celles d'entre elles qui répondaient à nos intérêts les plus fondamentaux.

Ainsi, pour quarantième anniversaire de la fondation de l'ONU, Notre Chef d'Etat se fit représenter à la session commémorative de l'entrée en vigueur de la Charte de San Francisco par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération. Evaluant l'action de l'ONU, quarante ans après, celui-ci s'est fait le témoin de l'éminent rôle joué par ce forum mondial dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales. Evoquant les perspectives d'avenir de cette Organisation, il a mis l'accent sur les grands défis auxquels est confronté l'humanité d'aujourd'hui où le problème de la guerre et de la paix à l'ère nucléaire est <sup>lié à</sup> la survie même de toute la race humaine. Sur le plan socio-économique, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération souligna l'ampleur des difficultés multiples et diverses auxquelles sont notamment confrontés les pays du Tiers-Monde en quête de développement. Il renouvela enfin la foi de la République Rwandaise en l'ONU et la détermination du Gouvernement à continuer à soutenir activement les objectifs des Nations Unies.

Cette détermination de notre pays d'oeuvrer avec les autres Etats dans une collaboration franche et loyale pour l'intérêt réciproque de tous, le Ministre Rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération a eu également l'occasion de la proclamer à la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Pays Non-Alignés qui s'est tenue à Luanda en septembre 1985.

..//...

Comme à l'accoutumée, les 101 pays membres du Mouvement ont à cette occasion élevé leur voix à l'unisson pour rappeler les principes fondamentaux du Mouvement : non-colonialisme, non-impérialisme, non-ingérence dans les affaires d'autrui, non interventionnisme, règlement pacifique des différends, bon voisinage, coexistence pacifique et respect de l'indépendance et de la souveraineté d'autrui. Ces assises des Non-Alignés donnèrent également aux Ministres l'occasion de penser de nouvelles stratégies propres à améliorer le climat politique international assez tendu en cette fin de siècle et d'engager les divers Etats de la Terre à coopérer loyalement dans un esprit de justice et d'équité en vue de résoudre les plus grands problèmes de l'heure qui portent sur 3 éléments paix, sécurité et développement.

Sur le plan des organisations régionales africaines, la diplomatie rwandaise a fait preuve de son dynamisme habituel pour sauvegarder les intérêts du pays et maintenir active sa politique d'ouverture, d'intégration régionale et de bon voisinage, dans des situations parfois difficiles qu'ont traversées certaines Organisations au cours de cette année 1985.

Ainsi, l'extinction de l'OCAM, l'une des plus vieilles Organisations africaines, s'est réalisée sans aucune perte pour le Rwanda, grâce à la présence active des délégations de notre pays aux diverses étapes des négociations. Le processus de liquidation a pris fin en laissant les choses en ordre après la dispersion des cendres de l'OCAM. Ainsi la dissolution de l'OCAM a été prononcée solennellement en mars 1985, au cours d'un 12ème et dernier Sommet de l'Organisation qui a réuni au chevet de celle-ci la presque totalité des Chefs d'Etat des pays encore membres. Notre pays y était représenté par le Président du Conseil National de Développement. L'OCAM, morte, ses entreprises communes sont invitées à lui survivre si elles sont viables. La plupart le sont. IAMSEA en particulier, dont le Rwanda abrite le siège, ayant

.../...

prouvé sa viabilité, reste parmi les entreprises communes de l'OCAM qui ont survécu à la disparition de l'Organisation-mère.

L'OUA, quant à elle, a fait sonner les trompettes du succès en faisant de son 21ème sommet un deuxième sommet économique réussi et prometteur pour l'avenir économique de l'Afrique. Ce sommet de l'OUA s'est tenu à Addis-Abeba du 18 au 20 juillet 1985. L'Afrique entière a les yeux braqués sur les résolutions de ce sommet qui traduit un ressaisissement politique certain de l'Organisation que des clivages politiques avaient habitué à la phraséologie et à la léthargie.

Le Chef de l'Etat Rwandais a délégué à cette importante rencontre le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération à la tête d'une forte délégation. Le Ministre rwandais a fait entendre la voix du Rwanda dans le concert des pays africains désireux d'affirmer leur volonté de sortir, une fois pour toutes, de l'impasse économique imposée à l'Afrique par la conjugaison de calamités naturelles et la conjoncture économique internationale.

Ce sommet appelle notamment les pays africains à une coopération plus active, afin de lutter plus efficacement contre les fléaux et calamités qui se sont abattus sur le continent au cours de ces dernières années comme la famine, la sécheresse et la désertification.

Pour concrétiser la détermination du Rwanda à unir ses efforts à ceux des peuples frères africains dans leur lutte commune, notre pays a déjà versé sa contribution de 10.000 \$ US au "Fonds Spécial d'Assistance d'Urgence pour la Lutte contre la Sécheresse et la Famine en Afrique". Ainsi, malgré la conjoncture économique actuelle qui nous impose des restrictions budgétaires rigoureuses, notre pays a tenu à manifester sa solidarité dans cette cause africaine.

Quant à la coopération afro-arabe, elle piétine toujours, puisque la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères de l'OUA et de la Ligue des Etats Arabes qui était prévue à TRIPOLI n'a pas eu lieu, la Libye ayant probablement tenu en considération la menace du Maroc de se retirer de la Ligue Arabe si la République Arabe Sahrourie Démocratique participait à cette réunion.

Un peu plus loin que le continent africain, les relations CEE/ACP se sont enrichies de deux nouvelles adhésions à savoir l'Espagne et le Portugal dont l'entrée au sein de la CEE, introduit la préoccupation pour un nouvel équilibre dans cette grande communauté européenne.

Plus près de nous, la CEPGL a clôturé l'année 1985 sur une note d'optimisme au regard de l'atmosphère de cordialité et au climat de bonne entente qui ont caractérisé les travaux de la huitième session ordinaire de la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat de la Communauté.

Toutefois, ce beau résultat n'a été obtenu que grâce au déploiement d'une intense diplomatie de la part de notre pays qui exerçait depuis juin<sup>1984</sup> la Présidence en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et devait, de ce fait héberger les assises du Sommet.

En effet, la tenue même de ces assises pouvait se heurter aux remous suscités par l'intrusion du Colonel KADHAFI au Burundi et au Rwanda au mois de mai de cette année.

Il aura fallu des navettes diplomatiques entre les trois capitales pour réaliser le rendez-vous fixé à GISENYI, avant la fin de l'année.

.../...

C'est ainsi que le Rwanda peut tirer de la fierté aussi bien de la teneur même du Sommet que du climat qui a marqué le déroulement des travaux.

Bien mieux que le climat général dans lequel se sont déroulés aussi bien les travaux préparatoires que le Sommet lui-même, les résultats de celui-ci méritent quelques commentaires.

En effet, à l'issue des travaux des Commissions Techniques Spécialisées tenues à Gisenyi du 27 mai au 4 juin 1985, le doute sur la viabilité du système CEPGL devenait croissant, étant donné que des divergences irréductibles, étaient apparues sur des questions aussi essentielles que la structure de la Direction du Secrétariat Exécutif Permanent et le projet de Convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux, des services et le droit d'établissement.

Au niveau de la réunion des experts et du Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat à la fin du mois de novembre, la situation n'avait pas évolué favorablement chez les trois partenaires et les mêmes positions divergentes ont dû être soumises aux Chefs d'Etat pour décision. C'est à ce niveau que l'optimisme pour l'évolution de la Communauté a trouvé son fondement. En effet, les résultats ci-après démontrent le dépassement d'importants blocages et constituent un gage de continuité sur des bases raffermissées. Ceci est d'autant plus vrai que "l'incident KADHAFI" n'avait pas manqué de cristalliser un climat politique de méfiance de la part du Zaïre envers ses partenaires.

C'est suite à cela que les Chefs d'Etat ont tout d'abord adopté une déclaration solennelle réaffirmant les principes de solidarité entre les Etats membres de la CEPGL. Cette déclaration a constitué un prélude à la signature de la Convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux et sur le droit d'établissement. Il convient de souligner que la signature de ladite Convention a

.../...

pratiquement été arrachée au Zaïre qui l'avait boudée, in extremis, suite à la situation évoquée ci-dessus.

Concernant la sécurité en rapport avec la libre circulation des personnes, le Zaïre avait exprimé des préoccupations et demandé un temps d'observation avant de signer la Convention susmentionnée. La déclaration solennelle sur la solidarité et la sécurité qui a rassuré le Zaïre marque donc un pas important sur la voie de l'intégration économique grâce à la libre circulation des personnes et des biens.

Ce résultat a été obtenu à l'entière satisfaction du Rwanda dont la lutte en faveur de la libre circulation des personnes connaît ainsi un début de succès.

Un autre résultat important atteint par le 8ème Sommet de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs est la détermination des secteurs prioritaires de coopération qui sont de trois ordres :

- secteur politique et de sécurité,
- secteurs économiques,
- secteur juridique et socio-culturel; tout cela sans oublier les objectifs globaux de la Communauté. La détermination des secteurs prioritaires permettra à la CEPGL de se doter d'un programme échelonné sur plusieurs années.

On peut noter que les secteurs prioritaires retenus ont satisfait les trois partenaires si bien qu'il y aurait lieu d'espérer plus de dynamisme dans l'avenir de la Communauté.

Enfin, un consensus a été obtenu au niveau des Chefs d'Etat sur le problème capital du maintien du statu quo en ce qui concerne la Direction tripartite du Secrétariat Exécutif Permanent. Cette question avait, en effet, failli bloquer les activités de la Communauté suite à l'insistance du Burundi pour confier la Direction du Secrétariat Exécutif Permanent

à un unique Secrétaire Exécutif. La restructuration opérée a également doté le Secrétariat d'un organigramme allégé qui se veut plus efficace.

Il reste à espérer que le dynamisme et la volonté politique réaffirmés par les Etats membres de la CEPGL à l'occasion du 8ème Sommet se traduiront dans les actes et cela notamment en libérant à temps les contributions au budget de la Communauté.

Ainsi, la vie de la CEPGL au cours de l'année 1985, aura été marquée par la recherche d'un dépassement des obstacles qui menaçaient de paralyser la Communauté, recherche laborieuse mais qui a été couronnée de succès. Et dans cette activité, le Rwanda ne peut que se féliciter d'avoir réussi à maintenir et même à consolider l'unité de la CEPGL tout en ayant cueilli les fruits de sa politique de bon voisinage et en entrevoyant les prémices d'une ouverture au sein de la Communauté par le biais de la libre circulation des personnes et le droit d'établissement.

En guise de conclusion, nous constatons que sur le plan politique, l'année 1985 a été, comme tant d'autres qui l'ont précédées depuis l'avènement de la 2ème République et la fondation du MRND, celle d'une diplomatie réaliste et agissante et qui, puisant dans les bonnes sources de la Charte de l'ONU et dans ceux de l'OUA et s'inspirant des objectifs du mouvement des non-alignés, s'attèle à développer des relations privilégiées de bon voisinage, à entretenir et consolider les positions acquises sur le plan de l'amitié et de la coopération avec nos divers partenaires et à élargir les horizons aux fins de concrétiser notre volonté d'ouverture à l'égard de tous les pays et organismes susceptibles de nous aider sur le chemin du développement socio-économique

Sur le plan de la coopération, nous constatons qu'au cours de cette année, la coopération entre le Rwanda et le reste du Monde et ce, malgré les mutations profondes au sein du système économique international, s'est renforcée et même, a connu un élargissement à <sup>de nouveaux</sup> horizons. Ont largement contribué à cette évolution positive, la signature de l'Accord Général de Coopération avec le Burundi par le Président de la République, les visites de travail du Chef de l'Etat notamment <sup>en Belgique.</sup> à la Commission des Communautés Européennes, en République Unie de Tanzanie et au Kenya, ainsi que les visites de travail que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuées notamment en Côte d'Ivoire, Finlande, au Kenya, en France, au Canada, en République Fédérale d'Allemagne, en Italie, aux Etats-Unis d'Amérique.

Par ailleurs, le Rwanda doit se réjouir des résultats probants issus des différentes commissions mixtes avec les parties algérienne, kenyane, allemande et suisse ainsi que des pourparlers bilatéraux avec les partenaires <sup>canadiens</sup> tanzanien, italien et finnois. Tous ces contacts ont confirmé que notre pays peut compter sur les concours que ces amis sont disposés à lui donner en vue de promouvoir son développement et l'épauler dans la recherche des voies et moyens de minimiser le poids de l'enclavement.

Enfin, l'on notera avec satisfaction que les pays et Organismes amis ont continué, tout au long de l'année 1985, à appuyer nos programmes de développement. C'est dans ce cadre qu'il faut placer la tenue à Kigali d'une Table Ronde des Organisations Non-Gouvernementales et d'une réunion de coordination avec les bailleurs de fonds sur le Projet Télécommunications, la tenue à Paris d'une réunion des bailleurs de fonds intéressés par le VIème Projet Routier et les différentes visites au Rwanda par des personnalités de haut rang des pays et Organismes financiers amis venues pour s'imprégner des réalités de notre pays et discuter avec les autorités des programmes de coopération.

Aussi, les lignes qui suivent résument les principaux événements intervenus dans le secteur de la coopération internationale au cours de cette année qui s'achève. Toutefois, il sied de noter que les questions relatives à l'aide d'urgence et à la coopération technique n'ont pas été intégrées dans la coopération bilatérale ou multilatérale. Pour une meilleure compréhension, des chapitres à part leur ont été réservés.

## I. SUR LE PLAN BILATERAL

### A. AFRIQUE

#### 1. Burundi

L'événement qui a dominé la coopération entre le Rwanda et le Burundi est la visite à Ngozi, le 25/1/1985, du Président de la République, visite à l'occasion de laquelle a été signé un Accord Général de Coopération en vertu duquel les deux parties se sont engagées à promouvoir leur coopération dans les domaines politique et de sécurité, économique, technique, scientifique, social et culturel.

C'est également lors de cette visite que fut décidé la poursuite des travaux de la commission technique mixte sur la démarcation et la matérialisation de la frontière commune entre les deux pays et institué la grande commission mixte chargée de la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord Général de Coopération.

Dans le domaine de la coopération culturelle, il y a lieu de noter que le Gouvernement du Burundi nous a accordé, pour l'année 1985-1986, quatre nouvelles places à la Polytechnique de Bujumbura et deux à l'Institut Supérieur d'Agriculture de Gitega.

#### 2. Zaïre

A l'exception du dossier Gaz méthane du lac Kivu, la coopération avec le Zaïre n'a pas connu beaucoup de progrès.

.../...

Elle a plutôt connu des difficultés en matière culturelle, car aux mesures prises par le Conseil Exécutif, mesures visant à mettre à la charge des étudiants les frais de transport, de logement et de restauration, se sont ajoutés les problèmes d'inscription qu'ont connus les étudiants rwandais à l'ISDR de Bukavu, situation qui a empêché l'utilisation des cinq places concédées au Rwanda pour l'année 1985-1986.

En ce qui concerne le dossier Gaz méthane, la commission ad hoc, au cours de ses 16ème et 17ème réunions, a procédé à l'analyse et à l'évaluation des offres techniques pour les études de factibilité du projet global. Elle a également examiné le projet d'Accord de rétrocession du prêt BEI/BDEGL aux Etats membres ainsi que l'état d'avancement de l'étude expérimentale sur la propulsion automobile par le gaz comprimé.

La VIème réunion de concertation des bailleurs de fonds /a quant à elle, procédé à l'ouverture de l'offre financière du Bureau TECHNIP. Ce dernier réalisera les études du projet global gaz méthane pour un montant de 1.768.750 ECUS.

Il importe de noter que le Gouvernement Belge a confirmé en <sup>septembre</sup> / 1985 la disponibilité de l'enveloppe de 500 millions FB pour le projet et accepté de travailler sur base des Accords bilatéraux rwando-zaïrois. Le Gouvernement Rwandais /déjà demandé au Gouvernement Belge de financer sur ce crédit, les études d'exécution du projet de quintuplement de la production au Cap Rubona à concurrence de 28.909.000 FB.

### 3. Tanzanie

La coopération avec ce pays frère a évolué dans le sens de mettre en application les décisions et les recommandations de la dernière session de la commission mixte tenue à Kigali en novembre 1984.

.../...

C'est dans ce cadre qu'il convient de placer :

- la réunion à Dar-Es-Salaam du Comité Spécial chargé des échanges commerciaux et arrangements bancaires;
- la mission technique du BUNEP à Isaka en vue de préparer les travaux d'installation du Terminal d'Isaka;
- la mission d'une délégation rwandaise qui a séjourné en Tanzanie en août pour se pencher sur les questions de transport et de communication entre nos deux pays.

Il est à noter cependant que l'événement le plus marquant de la coopération rwando-tanzanienne a été la visite du Chef de l'Etat en Tanzanie le 16 octobre, visite qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et fait suite aux difficultés de transport des marchandises rwandaises par la voie du Corridor Nord et aux risques d'étranglement de l'économie rwandaise. A la suite de cette rencontre, les Ministres des Transports ont examiné les modalités pratiques de transit sur le territoire tanzanien. Leurs discussions ont abouti à des mesures concrètes quant à l'alternative de la voie du Corridor-Nord, l'escorte des marchandises cautions douanières, la disponibilité de ferry boats et l'allocation de wagons. Ainsi, malgré que la voie de la n'est plus utilisée en attendant que les circonstances soient favorables, notre pays, grâce à la compréhension de la part de la Tanzanie, n'a pas ressenti de problèmes majeurs et a pu continuer son import-export via la Tanzanie.

anda.

Au cours de l'année qui s'achève, le Gouvernement rwandais est resté fort préoccupé par la coopération avec ce pays. Néanmoins, les politiques qu'a connues ce pays n'ont pas permis à la mission rwandaise d'atteindre ce but, ces difficultés ont été à l'origine du blocage du transport des marchandises sur le Corridor Nord. Il est nécessaire d'attendre que le nouveau terminal se fasse installer et ramène dans le pays

la paix et la sécurité avant de reprendre les activités de coopération, entre autres la réunion bilatérale devant mettre au point l'Accord aérien entre nos deux pays.

#### 5. Kenya.

Une fois de plus, les questions de transport et de transit ont dominé, au cours de l'année qui s'achève, nos relations de coopération avec le Kenya.

C'est ainsi que suite aux perturbations que la situation politique en Uganda a créées sur le Corridor Nord, le Président de la République a effectué le 9 octobre une visite de travail au Kenya en vue de s'informer sur l'évolution des négociations entre les **factions** opposées en Uganda et en conséquence, examiner avec Son Homologue les voies et moyens d'assurer l'approvisionnement de notre pays à partir du Port de MOMBASA, Les Ministres des transports qui ont reçu à cette occasion mandat de chercher les modalités pratiques de faciliter le transport des marchandises en provenance et en direction du Rwanda ont proposé comme alternative à la voie du Corridor Nord l'itinéraire NAIROBI - NAKURU - ISEBANIA - MWANZA - RUSUMO - KIGALI.

Au-delà de ce problème de transport, d'autres problèmes dont notamment les échanges commerciaux, la coopération dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, la culture, le tourisme et la conservation de la nature, la coopération judiciaire, l'assurance automobile et l'immigration ont été discutés lors de la visite officielle du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération dans ce pays, visite en marge de laquelle s'est tenue la première réunion de la Commission Mixte.

#### 6. Congo.

La coopération avec ce pays s'est poursuivie dans le cadre des décisions prises en

.../...

décembre 1984 lors de la visite officielle effectuée au Rwanda par le Président Congolais, à savoir la promotion des échanges tant commerciaux que culturels.

Suite aux différentes missions échangées et composées d'officiels et d'opérateurs économiques, il s'établit que la Partie Congolaise est intéressée aux produits rwandais tels que légumes, viande, miel, fruits. Elle est prête à offrir au Rwanda les produits pharmaceutiques, la craie scolaire, l'eau minérale, les disques de musique, les bouteilles, les contre-plaques et les cigarettes. Concernant la coopération culturelle, 8 étudiants rwandais bénéficiaires d'une bourse d'études du Gouvernement congolais, ont été admis dans les Instituts d'Enseignement Supérieur de la République Populaire du Congo.

D'une manière générale, on note un réel intérêt de la partie congolaise à un commerce florissant avec notre pays à condition que les prix que nous proposons soient compétitifs sur le marché congolais et permettent donc de réaliser des opérations rentables. Néanmoins, le problème de transport reste l'obstacle majeur.

#### 7. Côte d'Ivoire.

Au cours de l'année qui s'achève, la coopération avec la Côte d'Ivoire a été relancée grâce à la visite qu'a effectuée dans ce pays le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du 27 au 31 janvier, visite à l'occasion de laquelle un traité d'amitié et de coopération ainsi qu'un Accord culturel, scientifique et technique ont été signés.

Il est à espérer que le programme de coopération culturelle se concrétisera dans un avenir proche, étant donné qu'après examen d'une requête rwandaise au mois d'octobre 1985, le Gouvernement Ivoirien a réservé une enveloppe de 200 millions F CFA pour financer des bourses d'études en faveur de ressortissants rwandais.

8. Djibouti.

Répondant au vœu des Chefs d'Etat des deux pays, le Gouvernement Rwandais a envoyé en avril une mission commerciale à Djibouti, ce pays ayant de nouveau offert sa disponibilité à mettre à la disposition du Rwanda des installations portuaire et aéroportuaire de transit. A cette occasion, les deux parties ont recommandé une rencontre des représentants de nos deux compagnies aériennes pour examiner le problème du transport, condition sans laquelle les échanges commerciaux ne peuvent se réaliser. Il a été également proposé une mission ministérielle conjointe dans les pays du Golfe, ceux-ci pouvant en effet constituer des débouchés pour les produits rwandais.

Signalons qu'en septembre, deux hommes d'affaires djiboutiens ont séjourné à Kigali et ont avancé quelques offres notamment à PETRORWANDA, à la Caisse Hypothécaire du Rwanda, aux Papeteries du Rwanda. Ils ont à leur tour reçu des offres en ce qui concerne le thé, le café, la viande, les fruits et légumes, tandis qu'ils ont informé la partie rwandaise de la possibilité de créer une société de transport aérien qu'ils comptent utiliser pour le transport Cargo entre KIGALI et DJIBOUTI.

9. Algérie.

La coopération avec ce pays a été dominée par la mise en oeuvre des décisions prises lors de la réunion en mars 1985 de la Commission Mixte Algéro-Rwandaise, qui a confirmé des actions visant à renforcer cette coopération. A cette occasion, il a été fixé pour l'Ecole Agri-Vétérinaire de Busogo un montant de 3.500.000 \$ US et pour l'Hôpital de KADUHA, une enveloppe de 3.500.000 \$ US. Il est à signaler qu'en ce qui concerne l'Ecole de Busogo, l'Entreprise adjudicataire a été déclarée défaillante le 18 juillet; la sélection d'une nouvelle entreprise

.../...

a aussitôt été opérée. Les travaux se déroulent normalement en cette fin d'année et devraient s'achever en mai 1987. Pour l'équipement technique et le mobilier de cette école, l'appel d'offres a été lancé en septembre et l'ouverture des soumissions interviendra en mars 1986. L'Entreprise USENGIMANA Richard a pour sa part gagné le marché des travaux de construction de l'Hôpital Rural de KADUHA. Ces travaux devraient débiter incessamment et durer 24 mois. De son côté, la firme MANUBELGE de GEMBLOUX en Belgique pourvoiera à la fourniture des équipements médicaux et du mobilier hospitalier.

Par ailleurs, deux disponibilités financières se sont ajoutées au programme en cours, à savoir une enveloppe de 75.000 \$ US pour réaliser l'étude de factibilité du projet peaux et cuirs et une ligne de crédit de 1.100.000 \$ US pour réaliser un projet agricole. Pour celui-ci, la partie rwandaise a présenté à la partie algérienne une requête de fourniture des intrants, reste à connaître la réaction de ce pays. Un projet de fourniture de pesticides a déjà été élaboré.

#### 10. Egypte.

Au cours de cette année, l'Egypte a manifesté un vif intérêt à renforcer sa coopération avec les pays riverains du Nil. De même, elle a manifesté sa volonté d'être au carrefour d'une coopération trilatérale entre les pays développés et les pays sous-développés, son rôle se limitant à mettre à disposition les moyens de transport et l'assistance technique.

#### 11. Libye.

L'événement important à noter pour 1985 est la visite d'amitié et de travail du Président Moammar EL KADHAFI du 16 au 18 mai 1985, visite en marge de laquelle s'est tenue la 9ème session de la

.../...

Commission Mixte Rwando-Arabe Libyenne au cours de laquelle fut passé en revue le programme en cours (projets de la SOPROTEL, projets de la SODEPARAL, coopération culturelle).

A cette occasion, un programme spécial comprenant les projets d'aménagement du quartier de Nyamirambo, d'aménagement de la Cuvette de Rusumo, et de remplissage des dépôts stratégiques de carburant, a été soumis à la partie arabe libyenne. Celle-ci devait envoyer à Kigali, dans les meilleurs délais, une mission d'experts pour collecter toutes informations utiles sur chacun de ces trois projets. Malgré les rappels et l'insistance de la partie rwandaise, les experts attendus ne sont pas venus et, conséquemment, aucun développement n'a été réalisé.

En outre, il a été signé un programme exécutif de l'Accord culturel qui accorde à notre pays un quota annuel de 15 bourses d'études. Par ailleurs, l'Ecole Secondaire Scientifique Islamique de Nyamirambo a ouvert ses portes le 9 septembre avec l'admission de 80 élèves, dont 20 non musulmans.

Toutefois, il faut noter que la coopération bilatérale avec ce pays piétine. Seules les sociétés mixtes rwando-arabes libyennes semblent prospérer.

## 12. Tunisie.

Depuis quelques années, le Rwanda et la Tunisie entretiennent des contacts soutenus en vue de mettre en oeuvre les modalités d'une coopération effective. A cet égard, le texte d'un Accord Général de Coopération est déjà prêt pour signature. De même, certains domaines de coopération ont été identifiés, notamment en juin 1985, à l'occasion du séjour qu'a effectué à KIGALI l'Ambassadeur de Tunisie au

.../...

Rwanda avec résidence à Kinshasa. Il s'agit en particulier des secteurs de la santé, de l'éducation, du planning familial et du tourisme, incluant les études de projets, la formation, la gestion hôtelière, ainsi que l'investissement dans des projets mutuellement avantageux.

En outre, les Autorités Tunisiennes souhaitent que le Ministre Rwandais des Affaires Etrangères et de la Coopération <sup>effectue</sup> une visite officielle dans leur pays en janvier 1986. A cette occasion, l'orientation de la coopération rwando-tunisienne pourra se concrétiser.

## B. ASIE.

### 1. République Populaire Démocratique de COREE.

Au cours de l'année 1985, la coopération avec la RPD de Corée n'a pas répondu aux espoirs de la partie rwandaise. En effet, la Maïserie de MUKAMIRA n'a pas été inaugurée en octobre comme prévu car les deux parties ne sont pas arrivées à s'entendre sur les questions de gestion administrative et financière du projet. Par ailleurs, la partie coréenne n'a toujours pas fourni l'étude de rentabilité qu'elle s'est engagée de faire en vue de dégager le coût de l'investissement et d'autres paramètres devant faciliter la prise en main de cette unité.

Il est à signaler qu'à part l'irrigation de Bugarama qui se poursuit sans trop de problèmes, les autres projets relevant de la coopération rwando-coréenne (Ecole Technique de Gikongoro, Hôpital de Cyangugu, Lacs collinaires) sont mis en veilleuse jusqu'à ce que notre partenaire trouve les moyens de les exécuter convenablement en même temps que le Gouvernement Rwandais aura réuni les ressources nécessaires de contrepartie.

.../...

## 2. JAPON.

Plusieurs échanges de délégations ont eu lieu entre le Japon et le Rwanda. Parmi elles, on remarquera la visite que le Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectuée du 8 au 21 mars, visite au cours de laquelle il a eu de fructueux entretiens avec plusieurs responsables japonais.

On notera qu'au cours de l'année 1985, le Japon a accordé à notre pays une subvention totale de 800.000.000 Yens sans compter une remise d'intérêts de 36.077.000<sup>Yens</sup> portant sur le prêt consenti en faveur de l'ONATRACOM en 1975. Les échanges de notes y relatives sont indiqués ci-après :

- Echange de notes relatif à l'aide alimentaire 1984 signé le 13 mars 1985 à Kigali pour un montant de 200.000.000 Yens;
- Echange de notes relatif à la fourniture d'engrais chimiques (phase II) signé à Kigali le 14 septembre pour un montant de 300.000.000 Yens;
- Echange de notes relatif à l'aide alimentaire 1985 signé le 14 septembre pour un montant de 300.000.000 Yens.

Il sied de relever qu'à la fin de 1985, le programme futur de coopération avec le Japon se présente comme suit :

1985 : Fourniture d'Autobus à l'ONATRACOM.

1986 : Hydraulique rurale dans la région orientale du Rwanda et deux projets de petite envergure :

- aide alimentaire 1986;
- un projet pour l'augmentation de la production alimentaire.

1987 : Hydraulique rurale dans la région orientale du Rwanda et deux petits projets :

- aide alimentaire 1987;
- un projet pour l'augmentation de la production alimentaire.

.../...

- 1988 : Routes nationales III.
- 1989 : Assistance aux projets de télécommunication et de météorologie.
- 1990 : Aide à l'ONATRACOM (construction et équipement de garages, construction et équipement d'une Ecole de chauffeurs, fourniture de deux bateaux et d'autobus).

### 3. CHINE.

Lors de la première réunion de la Commission Mixte sino-rwandaise de Coopération économique, technique et commerciale qui s'est tenue à Kigali du 23 au 30 octobre, les deux parties ont fait le tour d'horizon de la coopération sino-rwandaise et ont convenu du calendrier suivant pour l'achèvement des projets en cours d'exécution :

- logement pour les experts chinois : 1985
- projet de riziculture de Rwamagana : fin 1986  
début 1987
- stade national : 1988
- logements pour sportifs : 1988
- caserne militaire : 1988.

En ce qui concerne les nouveaux projets, la partie chinoise a accepté d'effectuer les études de faisabilité de la mise en valeur d'un périmètre rizicole à choisir de commun accord dans la région du Mutara et de compléter et adapter les études de faisabilité du projet de construction et d'équipement d'une école secondaire agri-vétérinaire et celui de la réfection, l'extension et l'équipement de l'Hôpital de Kibungo.

On retiendra essentiellement de cette Commission Mixte la confirmation de la détermination de la Chine à s'engager dans la voie de la "coopération selon le principe d'avantages réciproques" par le biais de l'exécution de marchés publics par des entreprises

.../...

chinoises, la création de sociétés mixtes, la coopération par le canal de corporations chinoises de coopération avec l'étranger ainsi que les échanges commerciaux. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de relever que le contrat de gestion et d'exploitation de la Cimenterie de Mashyuza a été signé le 4 juillet tandis que les négociations sur la création de la SOPRORIZ et la SOMITRAP ont abouti le 21 février à la signature pour chacune d'elles, des statuts juridiques et du Protocole portant amendements aux Conventions signées à Beijing en mai 1983. Les Conventions portant création respectivement de la société pour la promotion de la riziculture et de la société mixte pour les travaux publics ont été déjà ratifiés par le Conseil National de Développement. La société rwando-chinoise pour la promotion du riz a pour objet d'entreprendre les travaux de toute nature, relatifs à la gestion des périmètres rizicoles, allant de la culture du riz jusqu'à sa commercialisation en passant par l'usinage. Elle prendra tout d'abord les périmètres de Kabuye et Mukunguli pendant sa période initiale. Son capital social d'enregistrement est fixé à 140 millions FRW, chacune des 2 parties contractantes y participant à concurrence de 50 %.

Quant à la société mixte rwando-chinoise des Travaux Publics, elle a pour objet d'entreprendre les travaux de routes, ponts, chemins de fer, canaux, aéroports, usines, constructions industrielles et civiles, travaux hydrauliques et tous les travaux de génie civil ou militaire, l'exploration, la conception et l'exécution de toutes sortes de travaux ainsi que la sous-traitance de toutes sortes de travaux ou fourniture de la technique et de la main-d'oeuvre. Son capital social est fixé à 200 millions FRW, la participation de la République Rwandaise étant de 51 % et celle de la Compagnie Nationale Chinoise des Travaux des Ponts et Chaussées de 49 %.

.../...

C. EUROPE

1. BELGIQUE

En vue de consolider davantage les relations d'amitié et de coopération qui existent entre le Rwanda et la Belgique, le Président de la République a effectué une visite de travail dans ce pays du 16 au 20 septembre, visite au cours de laquelle la partie belge a renouvelé son engagement à exécuter les projets de coopération retenus lors de la Grande Commission Mixte tenue à Bruxelles du 1er au 3 octobre 1984.

Rappelons que dans le même ordre d'idées, le Président de la République avait accordé une audience à l'Ambassadeur de Belgique à Kigali, en date du 15 avril, pour appeler l'attention de son interlocuteur sur les retards excessifs enregistrés dans l'exécution des projets de coopération belgo-rwandaise.

En réponse aux préoccupations exprimées, la partie belge a donné les assurances de tout faire pour respecter ses engagements mais il subsiste malgré tout des difficultés surtout au niveau de la procédure de déblocage des fonds alloués aux projets, qui s'avère lente et ne favorise pas leur démarrage rapide. Parmi les projets connaissant un retard de démarrage, il y a lieu de citer notamment le musée national, la 2ème phase du collège de Gisenyi, le démarrage des projets relatifs à la stratégie alimentaire.

Au demeurant, la coopération avec la Belgique s'est inscrite, au cours de l'année 1985, dans le cadre de l'exécution du programme défini lors de la dernière réunion de la Grande Commission Mixte tenue à Bruxelles en octobre 1984. C'est ainsi que les contacts se sont maintenus par le biais de l'envoi de délégations belges au Rwanda :

- délégation de l'Université d'Anvers, du 22 au 29 mars, pour évaluer la troisième Convention et préparer la 4ème qui a permis l'ouverture de la 7ème promotion des juristes à l'Université Nationale du Rwanda en octobre 1985 et de programmer l'ouverture de la 8ème promotion de juristes en 1986;

.../...

- mission d'évaluation du projet Formation Pédagogique à l'UNR;
- tenue à Kigali du 21 au 23 mars de la Commission Technique Mixte pour l'enseignement;
- tenue à Kigali du 17 au 18 septembre de la Commission Technique Mixte pour le domaine de la Santé.

Par ailleurs, la signature des Accords ci-après a eu lieu :

- Accord relatif à la base technique de collaboration entre le Rwanda et la Belgique signé le 26 février et portant sur la promotion du tourisme et de la conservation de la nature au sein des Parcs Nationaux du Rwanda pour l'exercice 1985-1989.
- Prolongation par échange de lettres pour une période de 4 ans de l'Arrangement Particulier et du dossier technique relatif au Centre Hospitalier de Kigali.
- Arrangement Particulier relatif au projet "Laboratoire de fabrication, de conditionnement et d'analyse de médicaments" prolongé par échange de lettres avec effet rétroactif au 21 octobre 1983.
- Arrangement par échange de lettres des 31 janvier et 3 avril concernant le projet "Etude du climat au Rwanda".
- Arrangement relatif à la construction du Centre National de Formation Permanente pour le personnel enseignant à Remera.

## 2. FRANCE.

La coopération avec ce pays au cours de cette année a été marquée par la visite au Rwanda du 8 au 9 mai du Ministre Délégué chargé de la Coopération et du Développement, Monsieur Christian NUCCI suivie de celle du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération en France du 18 au 19 novembre. A ces deux occasions, il a été passé en revue l'état de la coopération entre nos deux pays en référence aux décisions de la Commission Mixte qui s'est réunie en mars 1984 et en prévision des discussions qui auront lieu en 1986.

### a) Coopération au niveau du FAC.

Il sied de noter que pour l'exercice 1985, les engagements effectifs du FAC se sont élevés à environ 25 millions FF et se traduisent notamment par la signature des Conventions  
.../...

de financement suivantes :

- Convention de financement du Projet de Développement Rural de Kigali-Est signée le 19 février et portant sur un montant de 3.800.000 FF;
- Convention de financement portant sur la deuxième tranche du Projet de Développement Rural de Kigali-Nord pour un montant de 5 millions FF signée le 17 juin;
- Convention de financement de l'Hôpital de Ruhengeri signée le 7 mai et portant sur un montant de 1 million FF pour la mise en place d'une unité de fabrication de sérum;
- Convention de financement de l'opération santé en Préfecture de Gisenyi signée le 17 juin pour un montant de 3,5 millions FF;
- Convention de financement du Plan National Informatique portant sur un montant de 500.000 FF signée le 17 juin pour l'acquisition du matériel électrique;
- Convention de financement concernant la 2ème tranche du projet "Extension du Centre de Formation Pédagogique de Butare" portant sur un montant de 600.000 FF et signée le 14 septembre.

L'étude socio-économique sur l'installation d'une télévision a été remise à la partie rwandaise en décembre.

b) Coopération au niveau de la Caisse Centrale de Coopération Economique.

Les interventions de la CCCE sont de plus en plus croissantes dans l'exécution de nos projets de développement. L'on rappellera à cet égard que cet organisme a déjà financé dans notre pays les projets suivants à des conditions très avantageuses:

- Ligne de crédit à la BRD et participation à son capital pour une enveloppe respective de 100 millions FRW et de 5 millions FF;
- Hôtel IZUBA Méridien : 31,3 millions FF;
- Aéroport de Kanombe : 78,2 millions FF.
- Télécommunications (1ère phase) : 60 millions FF.

En ce qui concerne les projets en cours, la CCCE intervient dans le financement des projets suivants :

- Télécommunications (2ème phase) : 75 millions FF dont la Convention a été signée le 16 avril 1985;

.../...

- Etude de gestion de l'Aéroport International Grégoire KAYIBANDA en réalisation par l'Aéroport de Paris;
- Adduction d'eau dans 5 Centres secondaires : 115.000.000 FF;
- Briqueterie artisanale de Mukingi : 90.000 FF dont 30.000 FF à titre de don et 60.000 FF à titre de prêt sans intérêt, remboursable en 10 ans dont 3 ans de différé;
- Projet de remise en état du réseau de transport et de distribution de l'énergie électrique : 120 millions FF.
- Usine de traitement des écorces de quinquina : la contribution de la CCCE à ce projet a consisté en un prêt de 6 millions FF à la BRD, et en deux prêts à ISOCHEM pour un montant respectif de 1.830.000 FF et de 458.000 FF. Ce projet a connu cependant d'énormes difficultés dès la mise en marche de l'usine qui a dû fermer ses portes en novembre 1985 suite à des problèmes de trésorerie et d'approvisionnement en matières premières. En vue du redémarrage de ce projet, une étude de rentabilité vient d'être finalisée par le bureau ROC qui a relevé le principal goulot d'étranglement à la bonne marche du projet, à savoir l'insuffisance de la production rwandaise d'écorces de quinquina qui ne représente que le tiers du tonnage nécessaire à l'usine estimé à 1.000 tonnes par an. Il est envisagé d'approcher le Zaïre dont la production en écorces de quinquina serait excédentaire; autrement l'usine ne pourrait pas redémarrer faute de matières premières suffisantes.

D'autres projets en pipe-line devraient démarrer au début de 1986, à savoir :

- le projet d'Aménagement du massif Ouest de la Forêt de Nyungwe : 40 millions FF de prêt qui viennent d'être approuvés par le Comité Directeur de la CCCE;
- Stocks stratégiques de carburant : 3 entreprises françaises ont été sélectionnées pour soumettre leur offre;
- Aménagement de bas-fonds rizicoles en Préfecture de Butare : les études de factibilité sont terminées et le Comité Directeur de la CCCE devrait se prononcer au début de 1986.

Pour ce qui est des perspectives d'avenir, la CCCE pourra participer au financement du projet d'adduction d'eau dans la région des laves qui sera examiné dès que les études ad hoc lui parviendront.

.../...

### 3. REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

La coopération avec ce pays a été marquée cette année par la tenue du 13 au 15 mai de la Commission Mixte Germano-Rwandaise qui a alloué au Rwanda une enveloppe de 71,5 millions DM pour la période 1985-1986, dont 42 millions DM pour la coopération financière et 29,5 millions DM pour la Coopération Technique.

En ce qui concerne les projets en cours de réalisation, l'on mentionnera :

#### I. Coopération financière :

##### A. Projets en cours :

- La route Kigali-Ruhengeri : la construction de la route elle-même est terminée mais la Commission Mixte a retenu un autre projet lié à la réalisation de cette route à savoir la protection du canal de Yanze qui alimente en eau la ville de Kigali. Une enveloppe de 3,3 millions DM y a été réservée.
  - Ligne électrique MT Ruhengeri-Gisenyi : Cette ligne a été inaugurée en juillet mais le projet se poursuit sous forme de financement des lignes latérales pour lesquelles une enveloppe de 1,8 million DM a été réservée.
  - Routes bitumées IV : Ce projet d'entretien des routes bitumées en est à sa 4ème phase pour laquelle une enveloppe de 4 millions DM a été retenue.
  - Projet Ponts IV : Ce projet se déroule normalement. Un montant de 4 millions DM a été réservé pour la 4ème phase.
  - Fonds d'études et d'expertises : Ce projet qui prépare les études des projets futurs à financer par la coopération allemande a reçu une dotation de 1,5 million DM.
  - Aide en marchandises : une enveloppe de 5 millions DM y a été réservée. Rappelons que ce projet finance en priorité des biens et équipements produits par des entreprises allemandes pour les projets de coopération germano-rwandaise.
  - Développement rural de la région Nshili-Kivu : Une enveloppe de 10 millions DM est disponible pour la 1ère phase de ce projet, dont 3 millions DM attribués par la dernière Commission Mixte et 7 millions DM résultant de la programmation antérieure.
- .../...

- Ligne de crédit IV à la BRD : la RFA vient d'accorder une 4ème ligne de crédit d'un montant de 2,4 millions DM à la BRD.

B. Projets nouveaux :

- Alimentation en eau potable et en électricité des Chefs-lieux des Sous-Préfectures : Les études ad hoc sont en cours de réalisation et l'exécution des premières lignes électriques est prévue pour début 1986. Une enveloppe de 9 millions DM a été réservée pour la réalisation de ce projet.
- Voie de transit à Kigali : Les études de préfactibilité sont en cours de réalisation par le Bureau d'Etudes Rhein-Ruhr pour un montant de 256.136 DM. En prévision des travaux de construction de cette route, il a été prévu une enveloppe de 8 millions DM.

II. Coopération Technique.

A. Projet en cours :

- Projet agro-pastoral de Nyabisindu : pour la période 1984-1987, ce projet poursuivra ses activités pour un montant de 10 millions DM lui alloué.
- Radio Rwanda : La prolongation du poste de l'expert en place pour une durée de 2 ans et l'envoi de missions d'expert de courte durée ont nécessité une rallonge de 1 million DM.
- Développement de la Communication rurale (DECOR) : Une enveloppe de 1 million DM a été réservée pour financer les services d'un expert devant évaluer les besoins techniques de ce programme ainsi que les possibilités de renforcer les Centres régionaux d'information déjà existants.
- Projet Karago-Giciye et extension à Satsinyi-Kibilira : Une enveloppe de 6,5 millions DM a été réservée pour la poursuite des activités de ce projet.
- Conseillers auprès du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie : Pour le maintien des 3 experts en place, un montant de 1 million DM a été réservé.
- Conseillers auprès de la Direction Générale des Eaux : une enveloppe de 2 millions DM est prévue pour les services de deux experts en matière d'adduction et d'évacuation d'eau.

.../...

- Imprimerie Scolaire : Une enveloppe additionnelle de 0,3 million DM a été prévue pour les services des 4 experts ainsi que pour la fourniture de matériel et d'équipement.
- Service Mobile d'Encadrement Pédagogique : En vue de la reconduction de ce projet pour une nouvelle période de 3 ans, un montant de 6,5 millions DM a été réservé pour les services de 4 experts et la construction d'un bâtiment administratif.
- Amélioration de la Santé Publique en zone rurale : Un montant de 1,5 million DM a été prévu pour l'appui aux activités des volontaires allemands.

#### B. Projets nouveaux :

- Formation à l'Atelier Central des Ponts et Chaussées : quatre experts seront détachés pour la formation des mécaniciens pour une enveloppe de 8 millions DM.
- Appui à l'ONAPO : Une enveloppe de 2,2 millions DM a été prévue pour le détachement d'un expert médecin devant aider à la mise en place des programmes de planning familial dans la région de Gikongoro.
- Renforcement de la Recherche Agricole à l'ISAR : Deux experts seront détachés auprès de l'ISAR pour la recherche sur les systèmes de production pour une enveloppe de 1,5 million DM.

En ce qui concerne la Subvention spéciale de 2,5 millions DM accordée lors de la Commission Mixte, elle a été utilisée pour l'achat de moyens de production agricole (1.390.353 DM) et pour l'achat d'équipements pour les classes des 7ème et 8ème années primaires (1.109.566 DM).

#### III. Projets hors enveloppe.

Il s'agit de projets dont la réalisation n'émerge pas directement du budget du Ministère Fédéral de la Coopération Economique.

- Aide alimentaire : Une aide alimentaire de 1.000 tonnes de blé a été accordée au Rwanda et le Protocole ad hoc a été signé le 15 mars 1985.

.../...

- Promotion des PME : Un expert sera détaché pour étudier les mécanismes de création d'une "Chambre Nationale des Métiers".
- Bourses d'études et de stage : Pour 1986, la République Fédérale d'Allemagne a accordé 20 bourses d'études et de stage pour formation en Allemagne et 25 bourses d'études aux étudiants de 2ème cycle de la Faculté des Sciences de l'UNR.

Dans le cadre juridique, il y a lieu de signaler les actions suivantes :

- signature le 8 mars de l'Arrangement concernant le Projet relatif à l'imprimerie de manuels scolaires de Kigali. La République Fédérale d'Allemagne mettra à la disposition de la partie rwandaise 4 experts ainsi que du matériel et de l'équipement;
- signature le 15 mars d'un Protocole relatif à l'aide alimentaire de 1000 tonnes de blé (programme hors enveloppe);
- conclusion d'un Arrangement par échange de lettres des 27 mars 1984 et 22 février 1985 au projet Intensification de la Production vivrière dans la région Karago-Giciye. Cet Arrangement étend les activités du projet aux Communes de Satinskyi et Kibilira;
- Accord de Coopération Financière signé le 14 septembre pour un montant de 42 millions DM pour la réalisation de divers projets de développement;
- Convention de financement signée le 21 octobre concernant la deuxième augmentation de 3,3 millions DM destinés au projet Route Kigali-Ruhengeri.
- Coopération jumelage avec le Land de Rhénanie-Palatinat.

En ce qui concerne la coopération avec ce Land, il y a lieu de mentionner la visite effectuée du 27 mai au 7 juin par le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal accompagné des Bourgmestres des Communes jumelées.

On notera qu'à l'issue de cette visite, la Rhénanie-Palatinat s'est fermement engagée à poursuivre son effort de financement de petits projets. Signalons que 14 Communes sont actuellement jumelées et 18 sont en voie de l'être tout en bénéficiant d'ores et déjà de la coopération préliminaire au jumelage.

.../...

Du côté de nos partenaires, il y a lieu de signaler que plusieurs hautes personnalités du Land de Rhénanie-Palatinat ont séjourné au Rwanda au cours de cette année. Il s'agit notamment de la visite en septembre de Monsieur Hans Eberhardt Schleyer, Secrétaire d'Etat à la Chancellerie de Rhénanie-Palatinat et membre du Conseil d'Administration de la Deutsche-Welle qui a montré son intérêt pour l'élargissement de la coopération au projet d'installation d'une télévision au Rwanda.

Signalons également la visite du Professeur MOHR, Secrétaire d'Etat au Ministère de la Culture de Rhénanie-Palatinat qui s'est engagé à promouvoir la coopération inter-universitaire.

En ce qui concerne les bourses d'études, la Rhénanie-Palatinat a accordé au Rwanda 12 bourses d'études pour 1985/86 tandis que 10 nouvelles bourses d'études ont été promises pour 1986-1987.

Dans le secteur de la santé, il y a lieu de signaler que le centre de santé de Nyamutera financé par CARE DEUTSCHLAND vient d'être inauguré. Trois centres de santé sont en cours de construction à savoir Buramba, Nyakiliba et Kabere tandis que les centres de santé de Nyamagabe et Bugarama seront lancés début 1986, de même que les nouveaux centres de santé de Giciye et Nkombo. Le financement des centres de santé de Busengo et Ramba suivra ensuite. Toujours en matière de santé, CARE DEUTSCHLAND a fait savoir par l'intermédiaire de son Président, Monsieur Klaus NOELDNER, lors de son séjour au Rwanda du 29 novembre au 10 décembre, qu'il envisage de mettre en place un laboratoire central qui traitera toutes les questions épidémiologiques ainsi qu'un programme de recyclage et de spécialisation du personnel médical et paramédical.

- Coopération avec le Land de Bade-Wurtemberg.

La coopération avec ce Land est encore fort modeste et ne compte à son actif qu'un projet agricole en Commune Mugusa (Butare). Pour cette intervention, le Land a débloqué un montant de 500.000 DM qui servira à financer le séjour pour 2 ans d'un expert chargé d'établir le plan d'opération des actions de développement rural à mener dans la Commune précitée.

- Expert auprès du Ministère des Travaux Publics et de l'Energie (Energie) : On procède encore à la recherche du candidat approprié. Le montant prévu à cet effet est de 500.000 FS.
- Bourses d'études et de stage : Pour 1985/1986, la Suisse a accordé deux bourses d'études et deux bourses de stage.

Il convient de souligner que l'enveloppe financière accordée par la Suisse au Rwanda place celui-ci en première position des pays africains bénéficiaires de la coopération suisse. Eu égard au volume des interventions suisses dans le monde, notre pays se situe au troisième rang des pays assistés, c'est-à-dire après l'Inde et le Népal.

Sur le plan juridique, on relève :

- la signature le 13 mars de l'Accord Général de Coopération en remplacement de celui datant de 1963.
- la signature également le 13 mars de l'Accord portant sur le Programme d'Appui à l'Ecole Agricole et Forestière de Nyamishaba pour un montant de 260 millions de FRW destiné à achever la mise en place des infrastructures ainsi que 26 millions de FRW pour l'Assistance technique.
- la signature le 10 septembre de l'Accord concernant l'appui aux Banques Populaires pour la période 1985-1986 et portant sur un montant de 4.717.000 Francs Suisses.
- la signature le 10 septembre de l'Accord concernant l'opération d'appui aux entrepreneurs forestiers et du bois pour la période 1985-1987 et ce pour un montant de 1,25 millions de Francs Suisses.

##### 5. Autriche

Deux réunions conjointes austro-rwandaïses ont respectivement eu lieu à Kigali du 18 au 22 janvier et du 19 au 27 septembre. La première avait pour objet de faire le point sur l'état d'avancement des projets en cours ainsi que sur l'évolution des études concernant les projets inscrits au programme de coopération entre les deux pays. La deuxième avait pour mission l'évaluation de la première phase du projet d'Intensification de la

.../...

production vivrière et animale en Communes Cyabingo, Gatonde et Ndusu ainsi que l'élaboration du Plan d'opération pour la phase II (1986-1987). La première phase a consisté en la mise à disposition de deux techniciens chargé d'élaborer une étude socio-économique du projet qui prévoit un budget total de 100-110 millions FRW pour une période de deux ans. Cette enveloppe ayant été jugée insuffisante, l'Autriche prévoit une possibilité de l'augmenter <sup>au</sup> au/cours de la troisième phase.

Signalons que l'Autriche a été invitée à participer en février 1986 à une réunion de concertation des bailleurs de fonds (BAD, Canada, USAID), intervenant dans le développement rural de 9 Communes de Ruhengeri.

Il y a lieu de rappeler que l'Autriche s'intéresse également aux projets suivants :

- construction d'entrepôts pour stockage de vivres;
- assainissement des eaux usées dans la ville de Ruhengeri;
- mini-centrale de Secoko;
- centre de formation professionnelle (fourniture d'équipement);
- assistance technique en pédologie et en hydrologie;
- traitement des minerais.

D'une manière générale, l'on constate que la coopération avec l'Autriche tarde à démarrer en raison surtout des délais que prend la confection des études.

## 6. Italie

Dans le cadre de la coopération bilatérale, les contacts se sont poursuivis pour la réalisation de projets convenus de commun accord pour une enveloppe globale de 10 milliards de liras, soit environ 650 millions FRW. Rappelons que les projets concernés sont l'aménagement du périmètre 4 au Mutara, la mise en place d'un chantier naval sur le Lac Kivu ainsi que la fourniture de deux unités mobiles médicales. Les Sociétés devant procéder à la réalisation de ces projets ont d'ores et déjà été sélectionnées et sont en train d'effectuer les études ad hoc.

Parallèlement à ces projets, le Rwanda a engagé au cours du mois d'octobre des pourparlers avec la partie italienne pour pouvoir bénéficier des mesures spéciales arrêtées par la Loi N° 73 du 8 mars 1985 mettant en place le Fonds de Lutte contre la Faim dans le Monde (FAI).

.../...

C'est ainsi que le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite à Rome pour s'informer des modalités de fonctionnement de ce fonds et qu'une délégation italienne a séjourné au Rwanda en vue d'identifier les besoins pouvant être financés dans le cadre de l'enveloppe FAI. Par la même occasion, la délégation italienne a informé la partie rwandaise de l'octroi d'une enveloppe de 3 millions de dollars américains à notre pays pour la mise en place d'un programme de vaccination en collaboration avec l'UNICEF.

Suite à ces contacts, le Professeur Francesco FORTE, Sous-Secrétaire d'Etat Italien aux Affaires Etrangères a effectué au Rwanda, du 16 au 17 décembre 1985, une visite officielle au cours de laquelle les deux parties ont examiné les projets présentés par le Rwanda pour bénéficier d'un financement FAI.

A l'issue de ce séjour, la programmation suivante a été retenue :

- Aménagement hydro-agricole de la Cuvette de Rusumo : la partie italienne s'est engagée à actualiser l'étude déjà existante portant sur un investissement d'environ 20 milliards de lires et à réaliser l'irrigation des terres basses et moyennes (sur 1.000 Ha) pour une enveloppe de 12 milliards de lires et s'étendra sur une période de 18 mois.
- Sécurité alimentaire : réalisation d'un programme de sécurité alimentaire par l'installation de silos pour une valeur de 2,6 milliards de lires (réalisation : fin février 1986).
- Secteur Santé : transformation de 4 dispensaires en centres de santé et fourniture de 6 ambulances pour une valeur de 1,8 milliards de lires (réalisation : fin février 1986).
- Stock de sécurité : fourniture de stocks de sécurité alimentaire.

Quant au côté rwandais, il s'est engagé à signer un Accord Général de Coopération avant la première quinzaine de janvier 1986 en vue de faciliter l'exécution de ce programme ou, au cas où l'Accord tarderait à être signé, à procéder à la signature d'un Accord spécifique.

Toujours dans le cadre des accords en voie de signature, signalons l'Accord sur les Volontaires Italiens en cours de négociation.

.../...

Enfin, il convient de signaler dans le cadre de la coopération avec les Organisations Non-Gouvernementales italiennes, que la mission effectuée auprès de l'ONG "AMICI DEL RWANDA" par les Bourgmestres des Communes Bicumbi et Gikoro semble réserver des résultats prometteurs dans la mesure où cet Organisme entrevoit favorablement le financement des projets de :

- construction d'un hôpital rural à Nzige en Commune Bicumbi;
- construction d'une école primaire complète à Musha en Commune Gikoro ainsi qu'une adduction d'eau à Nyagasambu dans la même Commune.

#### 7. PAYS-BAS :

Le Gouvernement des Pays-Bas a accordé au Rwanda en février, un prêt de 15 millions de Florins pour l'achat de câbles téléphoniques et d'autres équipements. La Convention de Prêt a été signée le 15 du même mois.

Aussi, dans le cadre du raffermissement des relations de coopération dans le domaine des postes et télécommunications, le Ministre des Transports et des Communications a effectué une visite au Pays-Bas en septembre suivie par celle effectuée au Rwanda du 26 au 29 novembre par Monsieur J. SCHERPENHUIZEN, Secrétaire d'Etat néerlandais aux Transports et aux Travaux Publics. Au cours de cette dernière visite, fut signé un Protocole d'Entente dans le domaine des transports et des télécommunications.

Par ailleurs, notre pays vient d'être admis par le Gouvernement Néerlandais parmi les 20 pays en développement dits "Sectorlanden" qui constituent une catégorie intermédiaire entre les pays à concentration appelés "regionlanden" et les autres pays.

#### 8. GRANDE-BRETAGNE :

En octobre, le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a conduit au Royaume Uni une mission de prospection industrielle dans le but d'attirer davantage d'investissements britanniques au Rwanda. A cette occasion, il s'est entretenu avec des autorités gouvernementales et les responsables du secteur privé. De leur côté, les hommes d'affaires qui accompagnaient le Ministre ont pu mener des contacts d'affaires avec les hommes d'affaires de Londres.

Effectivement, outre la présence britannique à travers la SONARWA et la RWANDEX, les relations officielles de coopération entre le Rwanda et l'Angleterre ne s'exercent qu'à une faible échelle et uniquement dans le domaine de l'enseignement de l'anglais aux Rwandais.

.../...

9. PAYS SCANDINAVES :

Avec le groupe des pays scandinaves, le Rwanda n'entretenait pratiquement aucune relation de coopération officielle jusqu'au début de 1985, leurs interventions au Rwanda se faisant plutôt à travers les oeuvres missionnaires.

Au courant de cette année qui s'achève, le Rwanda a lancé une offensive en direction de ces pays. En effet, le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a conduit une mission de prospection industrielle en Suède et au Danemark en janvier. Il y a lieu d'espérer que la coopération industrielle avec ces pays va prospérer. En effet, la Swedish Match et la Swedish Fund sont parmi les principaux actionnaires de l'usine d'allumettes en transformation en une société d'économie mixte, la mère étant également le principal partenaire technique. Avec le Danemark, outre la SORWAPILE, projet dont le financement pourra avoir lieu en 1986 et dont les principaux partenaires techniques et financiers sont l'IFU (fonds danois pour l'industrialisation des Pays en voie de Développement) et la Helleseurs (société danoise de piles sèches), d'autres projets intéressant des partenaires danois ont été identifiés notamment une brasserie, conserverie de viande et de poissons, projet d'un complexe sucrier, café soluble, fabrication de pompes...

Par ailleurs le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite officielle en Finlande en novembre, visite à l'occasion de laquelle trois projets ont été présentés pour financement (projet agro-forestier en Commune de Muhura, plan national de protection des végétaux, construction d'une Ecole agri-vétérinaire) et ont reçu un accord de principe. Les discussions sur les modalités pratiques d'exécution sont en cours.

10. PAYS SOCIALISTES DE L'EUROPE DE L'EST :

Comme d'habitude, la Coopération entre le Rwanda et les pays du bloc socialiste n'a connu de développement que dans le secteur culturel. Ainsi, 72 étudiants sont allés suivre leurs études cette année en URSS, 2 en Bulgarie, 2 en Pologne, 2 en RDA, 2 en Tchécoslovaquie et 2 en Yougoslavie. On notera, que malgré l'insistance de la partie rwandaise, la partie soviétique n'a pas pu organiser la visite du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération en URSS.

.../...

D. AMERIQUE

1. ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Au cours de l'année 1985, les Etats-Unis d'Amérique ont poursuivi, soit par le canal de l'USAID, soit par le biais de leurs ONG, l'appui aux actions de développement de notre Pays. C'est ainsi que leur intervention s'est concrétisée d'octobre 1984 à fin novembre 1985, par des engagements effectifs totalisant un montant de 22 millions \$ US.

En outre, plusieurs accords signés cette année témoignent de la vitalité de cette coopération.

- Signature le 13 juin d'un Accord portant sur le financement du projet d'Analyse et d'Aménagement des ressources naturelles dans la Préfecture de Ruhengeri pour un montant de 645.700 \$ US;
- Accord de projet signé le 15 juillet par lequel le Gouvernement des USA a mis à la disposition du Gouvernement Rwandais un montant de 124.000 \$ US destiné au financement du projet "Développement du personnel de Cadre Africain";
- Signature le 14 septembre de 2 Accords de subvention pour un programme de soutien à la réforme de la politique industrielle et de l'emploi pour un montant de 12 millions \$ US.

Quant au programme de coopération, il se présente comme suit :

- Santé Maternelle et Infantile/Planning familial : commencé en 1981, ce projet doit se terminer en 1987 pour un montant de 6.250.000 \$ US. Il apporte son appui au programme de planification familiale de l'ONAPO, à la construction de 4 centres de santé, de centres nutritionnels ainsi qu'un centre de formation;
- Stockage local des récoltes (1979-87) : ce projet d'appui au secteur coopératif a déjà financé 31 silos coopératifs et permis la formation des cadres de ce secteur, de même que l'octroi de crédits aux Coopératives. L'enveloppe y allouée est de 2.573.000 \$ US;
- Amélioration des systèmes de récolte : (1983-1991) : d'une enveloppe globale de 13 millions \$ US ce projet porte principalement sur la recherche de systèmes agricoles et la vulgarisation dans 5 Communes de Ruhengeri;
- Pisciculture (1981-1987) : ce projet consacré à la recherche et à la vulgarisation piscicole utilisera une enveloppe de 2.450.000 \$ US.

.../...

- Enquêtes et analyses agricoles : la 1ère phase de ce projet (1981-1985) vient de se terminer pour un montant de 3.706.000 \$ US. La deuxième phase en préparation se consacrera à l'exploitation des données recueillies au cours de l'enquête pour une enveloppe d'environ 5 millions \$ US;
- Centre de Formation et de Recherches coopératives (1981/1986): le montant consacré à ce centre s'élève à 987.000 \$ US. Une 2ème phase est en préparation et s'occupera de la formation des cadres des coopératives;
- Agro-foresterie communale (1983-87) : d'un montant de 536.000 \$ US, ce projet s'étend à 3 Communes de Ruhengeri.
- Aquaculture (1983/85) : ce projet s'occupe de la recherche sur les alevins au sein de l'UNR pour la somme de 168.000 \$ US;
- Développement de l'entreprise privée (1984-1989) : exécuté par Technoserve sur financement de l'USAID, ce projet utilisera une enveloppe de 4.064.000 \$ US;
- Enseignement Agricole (1979-1986) : ce projet a permis la construction et l'équipement de 30 CERAI et l'extension de l'Ecole féminine de Nyagahanga pour une enveloppe de 5.126.000 \$ US;
- GRENDARWA II (1981-1987) : ce projet de recherche porte sur la conservation de produits vivriers et sur l'amélioration des circuits de commercialisation pour une enveloppe de 2.900.000 \$ US;
- Lutte contre les maladies infantiles transmissibles : commencé en 1984, ce projet se terminera en 1988 pour un montant de 1.072.000 \$ US;
- Aménagement des Ressources Naturelles en Préfecture Ruhengeri (1985-1986) : ce projet de recherche sur la protection et la gestion de l'environnement absorbera une enveloppe de 645.000 \$ US pour la 1ère phase et de 500.000 \$ US pour la 2ème phase débutant en 1987;
- Formation du personnel de cadre africain : 150.000 \$ US y ont été consacrés en 1985. Un nouveau projet de formation est en cours d'identification pour 3 millions \$ US;

.../...

- Appui à la Réforme Economique : une enveloppe de 12 millions \$ US vient d'être allouée au Rwanda dans le cadre de ce projet pour la période 1986-1988;
- Aménagement de la Région du Lac Nasho : exécuté par Africare sur financement de l'USAID, ce projet s'étendra sur la période de 1983-1987 pour un coût de 4,4 millions \$ US;
- Reboisement en Commune Gituza (1984-1988) : exécuté par CARE International sur financement de l'USAID, ce projet coûtera un montant de 3 millions \$ US;
- African Development Foundation : cet ONG a octroyé une enveloppe de 335.000 dollars à des coopératives rwandaises et leur gestion sera assurée par les Banques Populaires et le Centre IWACU.

Concernant les projets programmés, il y a lieu de mentionner :

- l'appui à la Faculté d'Agronomie (début : 1987) avec un montant initial d'un million \$ US;
- Crédits et formation aux Unions Coopératives (début : 1986) pour une enveloppe totale de 4 millions \$ US;
- Adduction d'eau en milieu rural : le montant prévu est de 3 millions \$ US. On en est aujourd'hui au stade de l'identification.

Il y a lieu de noter que la Coopération rwando-américaine va désormais s'orienter sur une programmation pluriannuelle à convenir de commun accord. Pour ce faire, les deux parties ont convenu de signer un Accord Général de Coopération qui est en cours d'étude.

## 2. CANADA

en La Coopération entre le Rwanda et le Canada a subi/1985 les conséquences de la coupure générale de budget effectuée par le Gouvernement d'Ottawa.

Dès mars 1985, le partenaire canadien a informé la partie rwandaise que le budget de l'ACDI a été amputé de \$ CAN 180.000.000 pour l'année fiscale 1985/86, mais que malgré le problème de liquidité que pose cette situation, l'ensemble du programme bilatéral ne devrait pas être affecté à moyen et à long terme.

.../...

Du côté rwandais, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué une visite de travail au Canada en mars 1985 pour prendre contact avec les nouveaux dirigeants du Parti Conservateur qui a remporté les élections et ainsi resserrer les relations d'amitié et de coopération entre nos deux pays.

De leur côté, les services techniques rwandais et canadiens ont multiplié les contacts pour le meilleur déroulement des actions convenues entre les deux partenaires. C'est dire qu'en général, et malgré les difficultés budgétaires invoquées par l'ACDI, le programme de coopération rwando-canadien s'est poursuivi de façon très satisfaisante tout au long de l'année 1985 :

- Le 26 mars, les deux pays ont signé le protocole d'Entente relatif au projet d'Appui Institutionnel et de Formation Forestière. Le volet Formation a immédiatement démarré;
- Concernant les Etudes du Plan Directeur du MUTARA, la Société EXPERCO a terminé en mars les études de préfaisabilité qu'elle a présentées à la partie rwandaise le 22 novembre;
- Le 8 août, le Rwanda et le Canada ont signé le Protocole d'Entente pour la fourniture d'une Aide Alimentaire d'une valeur de 3,5 millions \$ CAN pour l'année 1985/86;
- Le 3 septembre, AIR RWANDA a réceptionné le TWIN OTTER fourni par le CANADA dans le cadre du projet d'Appui canadien aux activités de notre compagnie d'aviation. L'Appareil canadien est en opération au Rwanda depuis le 23 octobre.

A côté des actions relevées ci-dessus et qui témoignent d'une évolution très positive, il est toutefois à signaler que le projet d'appui à la production agricole dans 4 Communes de Ruhengeri tarde à démarrer, la partie canadienne ne s'étant pas empressée de finaliser les documents juridiques.

En ce qui concerne la Coopération institutionnelle, pour l'UNR il y a lieu de noter que les préparatifs en cours se déroulent normalement de sorte que cette coopération puisse entrer dans sa phase opérationnelle avec l'année académique 1986/87.

Pour ce qui est de la Faculté d'Agronomie, l'on retiendra qu'à la demande de la partie rwandaise, une étude globale sur l'Université Nationale du Rwanda dans l'optique de la Réforme de l'Enseignement Supérieur est en cours d'élaboration par l'Université Laval. C'est au vu des résultats de cette étude que débiteront les travaux de mise en place des infrastructures de la Faculté d'Agronomie de l'Université Nationale du Rwanda.

.../...

## II. SUR LA PLAN MULTILATERAL

### A. COOPERATION REGIONALE

#### 1. COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS (CEPGL)

Le principal événement à inscrire au bilan des activités de la CEPGL est la tenue à Gisenyi le 30 novembre et le 1er décembre de la session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat des pays membres. Celle-ci a été préparée par la réunion des Experts et le Conseil des Ministres qui ont eu lieu dans la même ville respectivement du 23 au 27 novembre et du 28 au 29 novembre. Les résultats de ce Sommet ont été présentés dans le chapitre réservé aux questions politiques.

Des réunions ont été également tenues au niveau des Institutions Spécialisées de la CEPGL : l'IRAZ, la BDEGL et l'EGL.

En ce qui concerne l'IRAZ, on relèvera la réunion à Kinshasa du 2 au 4 février de la VIème Assemblée Générale et celle de Bujumbura du 22-24 juin 1985 de la VIIème Assemblée Générale. La réunion de Kinshasa a adopté le programme d'activités pour l'année 1985 et a redéfini le rôle de l'IRAZ dans le système de recherche agro-zootechnique au sein de la Communauté. Elle a étudié les questions administratives et financières et a adopté à cette occasion pour l'exercice 1985 un budget de 1.352.360 DTS.

Quant à la réunion de Bujumbura, elle s'est penchée sur le programme d'activité de l'IRAZ pour l'exercice 1986 et a arrêté un budget y afférant de 1.249.398 DTS. Une attention particulière a été réservée au problème des infrastructures de l'IRAZ. Au cours des travaux, des divergences ont subsisté, les uns insistant sur les programmes d'activités et de recherche qui devraient d'abord être bien élaborés à l'IRAZ et dont les infrastructures ne seraient qu'un appui.

Il a été convenu alors sur forte insistance du Burundi de réexaminer tous ces éléments en marge du Sommet des Chefs d'Etat de la CEPGL. Ainsi, une Assemblée Générale extraordinaire de l'IRAZ s'est tenue effectivement en marge du Conseil des Ministres et Commissaire d'Etat suite à l'action du Burundi déterminé à ne voir dans l'IRAZ qu'un moyen d'acquérir des infrastructures à tout prix.

.../..

Lors du VIIIème Sommet de la CEPGL, les Chefs d'Etat ont convenu que l'IRAZ doit être doté des infrastructures nécessaires de manière progressive et à la hauteur des moyens des Etats membres. A cet effet, ils ont décidé d'entreprendre ensemble des démarches appropriées en vue du financement de ces infrastructures.

La BDEGL a pour sa part tenu la 5ème Assemblée Générale ordinaire à Goma les 22 et 23 août. La situation financière de la Banque qui, au cours des deux dernières Assemblées, avait fait l'objet de préoccupations majeures, a encore retenu toute l'attention des actionnaires.

Bien que l'année 1984 se soit soldée par un résultat net positif de 206.002 U.C., que les revenus aient accusé un accroissement de 88,6 % et que les dépenses aient été réduites de 14 %, il a été fait remarquer qu'il y avait lieu de comprimer davantage les dépenses et que le niveau des revenus laisse encore à désirer, d'autant plus que le bénéfice réalisé est plutôt imputable aux ajustements sur conversion de devises. C'est donc dire que le résultat dégagé est essentiellement dû à la forte appréciation du dollar, principale monnaie de réserve. Aussi, l'attention de la Banque a été attirée sur la fragilité de ce résultat, notamment par le fait que le dollar commence à enregistrer un mouvement de baisse important. La Direction a également été invitée à faire preuve d'imagination pour améliorer davantage les performances de la Banque afin de lui garantir une viabilité plus durable.

Si l'on doit se féliciter du fait que la BDEGL est entrée dans une phase opérationnelle (il a été procédé en 1984 à la signature de 5 Accords de Prêt pour un montant de 5.000.000 U.C.), son assise financière restera faible si tous les actionnaires ne libèrent pas la fraction du capital appelé.

Dans le but de renflouer la trésorerie de la Banque et lui permettre d'amorcer la phase opérationnelle, il avait été décidé de lancer un appel de fonds. Il avait alors été convenu que cette libération pouvait s'échelonner sur trois échéances, à savoir 1984, 1985 et 1986. L'Assemblée a été surprise d'apprendre qu'un montant de 4.313.947 U.C. était toujours attendu au 31 juin 1985. A lui seul, l'actionnaire burundais était redevable de 2.126.961 U.C.

L'attitude de cet actionnaire, qui plus est, membre fondateur de la Banque, est extrêmement inquiétante eu égard non seulement au montant de ses arriérés, mais aussi et surtout, à cause des répercussions dommageables d'une telle attitude sur la renommée de la BDEGL dans les milieux financiers.

Concernant la restructuration qui était le sujet clé des assises de Goma, l'Assemblée a jugé opportun de reporter l'examen de ce point ainsi que la révision des statuts qui lui est liée. Les raisons qui ont justifié ce report sont les suivantes :

- en tant qu'organisme spécialisé de la CEPGL, la Banque doit s'inscrire dans la mouvance des changements et orientations politiques imprimés aux instances de la Communauté et des organismes spécialisés;
- l'Assemblée a jugé que les propositions de restructuration du Conseil sont d'autant incomplètes qu'elles n'explicitent pas clairement les avantages et inconvénients du nouvel organigramme ainsi que ses répercussions financières.

Il a été enfin décidé d'aligner les rémunérations des membres du Comité de Direction de la Banque sur ceux du Secrétariat Exécutif Permanent de la CEPGL, ce qui constitue une réduction de 20 % des salaires.

La 2ème Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la BDEGL qui devait se pencher sur la restructuration de la BDEGL s'est tenue à Goma les 27 et 28 novembre. A cette occasion, un consensus a été atteint en ce qui concerne l'élargissement du Conseil d'Administration à toutes les catégories d'actionnaires et l'allégement de la Direction de la Banque. Néanmoins, les actionnaires n'ont pas pu se mettre d'accord sur la représentation des Etats fondateurs au sein du Comité de Direction.

Lors du 8ème Sommet de la CEPGL tenu à Gisenyi du 30 novembre au 1er décembre 1985, après avoir examiné la situation qui prévaut au sein de la BDEGL, les Chefs d'Etat ont convenu de :

- privilégier l'aspect rentabilité de l'institution;
- procéder à la restructuration en tenant compte des avis de la BAD;
- accélérer le processus tendant à doter l'institution des infrastructures adéquates suivant un schéma réaliste.

Par ailleurs, ils ont pris l'engagement de libérer les parts respectives du capital échu.

Quant à l'EGL, la 12ème session de l'Assemblée Générale a tenu ses assises à Bujumbura du 29 août au 3 septembre pour se pencher notamment sur le schéma directeur de développement de l'Energie et sur la situation des projets énergétiques en cours.

Concernant le schéma directeur, l'EGL a été instruite d'élaborer une étude de rentabilisation de Rusizi II basée sur les consommations actuelles d'électricité dans les trois pays ainsi que sur la reconversion à l'hydroélectricité de différentes industries et d'autres formes d'énergie importée ou peu disponible dans la région des Grands Lacs.

Pour ce qui est des projets énergétiques en cours, l'Assemblée Générale a recommandé à l'EGL de poursuivre la recherche de financement pour l'étude de préfaisabilité de l'extension et de la modernisation des charbonnages de Kalemie. Au sujet du projet "Gaz méthane comprimé", l'Assemblée Générale a recommandé à l'E.G.L. de :

- continuer l'expérimentation sur les véhicules utilitaires;
- établir un cadre de collaboration avec ELECTROGAZ ou avec la Commission Technique Mixte Zaïro-Rwandaise pour la poursuite de l'opération;
- faire rapport à l'administration (SEP/CEPGL) des résultats de l'expérimentation en vue de définir l'avenir de ce projet;
- surseoir à l'examen de l'utilisation domestique du Gaz Méthane du Lac Kivu car il n'existe pas encore une étude de marché de cette énergie à cet effet.

Le projet "tourbe" a été gelé faute de fonds et d'assistance. L'Assemblée Générale a demandé au SEP/CEPGL de tout faire pour relancer les activités du projet.

Le projet Biogaz a démarré suite au contrat signé avec la coopération chinoise pour la conception et la réalisation de digesteurs. Au cours de l'année 1986, six digesteurs seront installés par pays dont trois de type familial (10 m<sup>3</sup>) et trois de type collectif (40 à 60 m<sup>3</sup>).

Quant au projet "Gazogènes", l'Assemblée Générale a demandé à l'EGL d'arrêter l'expérience en cours sur les gazogènes utilisant le bois, afin de ne pas contribuer à la désertification de la région.

.../...

C'est à l'occasion des assises de cette Assemblée Générale que le budget de l'exercice 1986 a été arrêté à la somme de 702.913 DTS.

## 2. ORGANISATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN DE LA RIVIERE KAGERA (OBK).

Sur invitation de Mwalimu NYERERE, alors Président de la République Unie de Tanzanie, la Vème Conférence au Sommet des Chefs d'Etat de l'OBK a eu lieu à Arusha le 23 février 1985. A l'occasion de cette rencontre, les Chefs d'Etat se sont mis d'accord sur le barème des contributions au budget et ont unanimement accepté la nouvelle formule qui a pris effet à partir du 1er janvier 1985 à savoir : Burundi : 20 %, Rwanda : 22%, Tanzanie : 23%, Uganda : 35 %.

En ce qui concerne les projets, le programme prioritaire global de l'OBK se présente comme suit :

### Agriculture

- L'éradication de la mouche tsé-tsé, le projet rizicole de Nyabugongi comprenant un projet de mini-centrale hydro-électrique, le projet de drainage et d'irrigation de la Mulindi, le projet d'élevage de Rubare, le projet de reboisement de Rwampara.

Ces quatre derniers projets ont été retenus sur l'insistance de l'Uganda qui estimait que le secteur agricole est vital à ses intérêts, et par conséquent fondamental pour sa participation à l'OBK. Le Burundi, lui, ne voulait pas que les projets agricoles soient retenus dans le cadre des projets régionaux.

### -Energie

- le projet hydro-électrique de Rusumo et les projets compensatoires connexes.

### Transports et Communications

- chemin de fer, routes et télécommunications.

### Formation

- Le projet de l'Institut Polytechnique de Gitega.

.../...

La 19ème session de la Commission de l'OBK s'est tenue à Bujumbura du 12 au 16 mars pour débattre essentiellement des questions budgétaires. Ainsi le budget voté pour l'exercice 1985 s'élève à 2.726.753 US \$.

La Commission s'est également penchée sur la question de la réduction des dépenses de l'Organisation. Ainsi la fermeture temporaire des bureaux régionaux de l'OBK a été décidée et est entrée dans sa phase d'exécution.

Concernant l'organisation du Secrétariat, la Commission a accepté de renvoyer aux sessions ultérieures la proposition soutenue par les délégations burundaise et rwandaise relative à la réduction du nombre de départements de quatre à trois, afin de réduire les dépenses et de rentabiliser le personnel; suivant cette proposition le pays disposant du poste de Secrétaire Exécutif ne disposerait pas en plus d'un poste de Directeur.

La Commission a adopté le rapport établi par l'association ARE/TECHNITAL sur le projet de chemin de fer de l'OBK.

A Gisenyi, du 6 au 13 novembre, la Commission a examiné au cours de sa 20ème Session, le rapport des Commissaires aux Comptes et a pris des décisions relatives à la récupération des fonds détournés ou gaspillés suite à une mauvaise gestion. S'agissant du projet de chemin de fer, suite à la position du Burundi de remettre en cause la première priorité, à savoir le tronçon KEMONDO BAY-RUSUMO-KIGALI définie dans le rapport technique élaboré par l'Association ARE/TECHNITAL et approuvé au cours de sa 19ème Session, la Commission a jugé réaliste de présenter d'abord pour financement uniquement la section KEMONDO BAY -RUSUMO dont le coût est estimé à l'heure actuelle à 48 milliards FRW.

Par ailleurs, la Commission a noté l'importance et l'urgence des études des projets compensatoires au projet hydroélectrique de Rusumo et a demandé au Secrétariat de prendre directement contact avec les Bailleurs de fonds afin de trouver le financement nécessaire.

Pour ce qui est du projet "Télécommunications", les études y relatives ont été menées sous les auspices de l'UIT depuis 1979. Actuellement la préparation du projet est pratiquement terminée. Une mission BAD a séjourné dans les pays membres au cours en vue de son financement. Le début de l'exécution pourrait être envisagé au cours de l'année 1986.

.../...

Concernant l'état des contributions des Etats membres, il y a lieu de noter que la totalité du montant dû par le Rwanda pour l'exercice 1985 a été entièrement débloquée. Au 5 décembre, le Burundi était encore redevable de 531.092 \$, la Tanzanie de 188.410 \$ et l'Uganda de 340.324 \$US.

Le budget adopté au cours de la 20ème Session de la Commission pour l'exercice 1986 est de 2.137.312 \$ US dont 1.021.700 \$US pour le budget ordinaire, 875.275 \$US pour le budget de capitalisation et 240.267 \$US pour le budget de développement. Selon le nouveau barème, le Rwanda <sup>payera</sup> / 427.462 \$US.

### 3. ZONE D'ECHANGES PREFERENTIELS (ZEP)

Il sied de souligner que les activités au sein de la ZEP se sont inscrites dans le cadre de la mise en oeuvre des décisions du Sommet de Bujumbura (21-22 décembre 1984) et que c'est dans ce contexte que notre pays a mis sur pied le Comité Interministériel chargé de l'application des dispositions du Traité aux fins d'assurer le suivi des décisions des organes directeurs de la ZEP.

Rappelons que le Rwanda a participé à la 6ème réunion du Conseil des Ministres qui s'est tenue à Bujumbura du 9 au 12 juillet et dont les délibérations ont porté sur :

- Les problèmes liés à la mise en oeuvre des dispositions relatives au protocole sur les règles d'origine et ceux liés à l'Amendement à apporter aux dispositions du Traité en ce qui concerne la correspondance de l'intérêt à l'importation et à l'exportation des produits inscrits ou à inscrire à la liste commune;
- Le calendrier de l'abaissement et de l'élimination des barrières non tarifaires;
- La mise en oeuvre de la phase opérationnelle de la ZEP;
- Les problèmes liés aux arrangements de compensation et de paiement;
- Les questions relatives à l'établissement de la Banque de la ZEP pour le Commerce et le Développement.

Concernant le problème des règles d'origine, une nouvelle équipe de consultants comprenant un ressortissant rwandais a été constituée pour mener une étude complémentaire qui a été soumise au Conseil en décembre.

Quant à la 7ème réunion du Conseil des Ministres tenue à Lusaka du 12 au 15 décembre et au 4ème Sommet de la ZEP qui s'est tenu les 18 et 19 décembre, ils se sont penchés sur les questions relatives au démarrage de la Banque de la ZEP ainsi que sur les points suivants :

#### - Règles d'origine

La position du Gouvernement Rwandais est qu'en ce qui concerne le protocole sur les règles d'origine des produits à échanger au sein de la ZEP, une dérogation générale soit accordée pour une période de 5 ans, dans l'optique de permettre à toutes les entreprises qui produisent des biens destinés à l'exportation de bénéficier d'un traitement préférentiel qui favoriserait l'intégration et la complémentarité des économies grâce à la promotion des échanges au sein de la ZEP.

Toujours dans son interprétation du Traité de la ZEP, surtout en ce qui concerne les mécanismes régissant l'inscription des produits sur la "liste commune", le Gouvernement Rwandais estime que tous les produits destinés à être échangés au sein de la ZEP devraient être acceptés, dans la mesure où ils présentent pour les Etats membres un intérêt à l'exportation ou/à l'importation.

- Lancement de la Banque de la ZEP

Concernant le calendrier de démarrage de la phase opérationnelle de la Banque, contrairement à ce que le pays hôte (BURUNDI) avait souhaité en accord avec le Secrétariat Général de la ZEP pour que les Ministres signent séance tenante au cours de leur réunion en juillet 1985, le calendrier n'a pas été respecté car toutes les délégations n'avaient pas les pleins pouvoirs. La question a été examinée par le 4ème Sommet de la ZEP.

Consolidation des opérations de la Chambre de Compensation

Pour ce qui est de l'utilisation de la Chambre de Compensation, la B.N.R. n'a pas encore utilisé la Chambre parce que notre position d'importateur net au niveau de la sous-région ne permet pas de tirer les avantages attendus du système, à moins que tous les accords bilatéraux de compensation et de paiements soient réglés en monnaie locale.

Concernant l'élimination des barrières non tarifaires, le Rwanda a pu faire part à ces partenaires qu'il a déjà supprimé les dépôts préalables à l'importation en faveur des produits originaires des Etats membres de la ZEP. Il faut cependant déplorer le fait que le manque de consensus au niveau de la prise de décision au sujet de la règle d'origine et les nouveaux produits à ajouter à la liste commune occasionnent le retard dans la mise en place d'un marché commun d'ici l'an 1992. La question a retenu l'attention des assises du 4ème Sommet de la ZEP.

La conférence a eu à examiner également certains points de la coopération sectorielle dans les domaines du transport et communication, de la coopération agricole et industrielle. Il est à noter que dans ce dernier domaine de l'industrie, le Rwanda a pu faire retenir parmi les projets prioritaires à réaliser dans le court et moyen terme, le projet d'usine d'engrais azotés à partir du gaz méthane.

.../...

#### 4. ORGANISATION COMMUNE AFRICAINE ET MAURICIENNE (OCAM)

Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de cette Organisation qui s'est tenu à Lomé le 23 mars a décidé la dissolution de l'OCAM.

Toutefois, les Institutions spécialisées, dont notamment l'IAMSEA, restent en activité. Le Fonds de Garantie et de Coopération de l'OCAM s'appelle désormais : "Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique", FAGACE en sigle. La Convention portant sa création et ses statuts ont été signés par le Rwanda en décembre.

#### 5. FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE (FSA)

Dans le cadre des interventions de ce Fonds, on retiendra qu'au cours de sa XXème Session qui s'est tenue au siège à Niamey, il a été décidé d'accorder au Rwanda une bonification d'intérêts pour un montant de 28.000.000 FCFA sur le prêt consenti par la BAD à l'OCIR-THE.

### B. COOPERATION INTERNATIONALE

#### 1. COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE).

Le Président de la République a effectué le 19 septembre une visite au siège de la Commission des Communautés Européennes à Bruxelles, à l'occasion de laquelle il a eu des entretiens avec le Président de la Commission, Monsieur DELORS, et avec le Vice-Président et Commissaire européen chargé de la Coopération au Développement, Monsieur NATALI.

A cette occasion, il a exprimé à chacun de ses deux interlocuteurs sa haute appréciation pour la contribution dont le Rwanda a bénéficié de la part de la CEE depuis la signature du Traité de Rome ainsi que pour l'inclusion du Rwanda parmi les pays pilotes choisis pour bénéficier du soutien de la Communauté en matière de stratégie alimentaire.

Rappelons que dans le cadre de la Convention de Lomé III, le Rwanda disposera d'une enveloppe de 111 millions d'ECUS répartie comme suit :

- 89 millions d'ECU au titre du programme FED;
- 12 millions d'ECU au titre des capitaux à risques;
- 10 millions d'ECU réservés aux prêts spéciaux.

.../...

En outre, une mission communautaire présidée par Monsieur HAUSWIRTH, Représentant de la Commission des Communautés Européennes et la BEI et destinée à fixer, avec le Gouvernement Rwandais, les orientations pour la Coopération pendant la période de Lomé III, a séjourné au Rwanda du 4 au 9 décembre.

A la suite des échanges de vues entre les deux délégations, les parties se sont mises d'accord sur les domaines prioritaires devant bénéficier de l'appui de la Communauté. Elles ont identifié les engagements réciproques à prendre par l'Etat et la Communauté pour atteindre les objectifs recherchés dans ce domaine.

Ainsi, le domaine de concentration portera sur la "Stratégie alimentaire et le Développement rural" auquel sera réservé environ 80 % des ressources programmables gérées par la Commission.

Sur les crédits gérés par la Commission et mis à la disposition du Rwanda au titre du programme indicatif national, un montant de 20 % pourra être affecté de la manière suivante :

- Actions de formation et d'éducation en dehors du domaine de concentration ;
- Appui dans le domaine du transport;
- Appui dans le domaine de l'Energie;
- Soutien aux institutions en dehors du domaine de concentration;
- Participation nationale à des projets régionaux.

Pour sa part, la Banque européenne d'investissement pourra contribuer au financement de projets <sup>et</sup> programmes d'actions productifs dans les secteurs de l'industrie, de l'agro-industrie, des mines et du tourisme ainsi que de la production d'énergie et d'eau, des transports et des télécommunications liés à ces secteurs.

Un montant de 12 millions d'ECUS de capitaux à risques sera engagé par la BEI en République Rwandaise. Ce montant ne préjuge pas les autres interventions possibles que la BEI pourrait éventuellement effectuer au Rwanda au titre des aides dont elle a la responsabilité de mise en oeuvre.

.../...

Dans le souci de prévoir le déroulement des différentes phases du Programme Indicatif, les deux délégations se sont mises d'accord sur un calendrier indicatif précisant les mesures et actions de la première période d'application du Programme Indicatif et formulé en termes d'objectifs les mesures et actions ultérieures qui devront être progressivement précisées.

Les deux délégations ont procédé à un échange de vues sur la coopération régionale telle qu'elle est prévue dans la Convention et la délégation de la CEE a pris note des propositions concernant les priorités de développement régional établis par le Gouvernement Rwandais. Les délégations ont convenu du principe d'imputer sur le Programme Indicatif National des contributions permettant le financement de la part nationale éventuelle de projets régionaux.

Il sied de rappeler qu'au cours du mois de juin, du 12 au 17, une délégation du Comité du FED, organe de la Commission des Communautés Européennes chargé d'émettre des avis sur les programmes et les projets, a effectué au Rwanda un voyage d'information. La mission a pu visiter quelques projets financés avec le concours du FED ou cofinancés avec les organismes non-gouvernementaux européens.

Dans le cadre du Vème FED, la situation des projets se présente comme suit :

a) Développement rural.

31,9 millions d'ECUS ont été répartis entre les projets Crête Zaire-Nil, Développement Rural de Butare et adduction d'eau au Bugesera Centre-Nord respectivement pour des montants de 13,8 millions, 10,4 millions et 7,7 millions.

Certains volets des deux premiers projets sont à reconsidérer. Le dernier projet a été lancé au cours de la semaine des projets édition 1985 et les travaux coûteront 356.000.000 FRW.

.../...

b) Education.

Une enveloppe de 5,07 millions d'ECUS a été répartie comme suit : équipement Faculté de Médecine : 0,65 million d'ECU, bourses : 3 millions d'ECUS, Campus de Ruhengeri : 0,9 million d'ECU, Ecole Technique de Muhororo : 0,52 million d'ECU. Les études des deux derniers projets sont en cours.

c) Routes.

Le projet d'aménagement de la route Butare-Cyangugu bénéficie de 17,9 millions d'ECUS dont 6,6 millions à titre de subvention. Le tronçon financé par le FED s'étend du PK 107 au PK 135. Les travaux sont exécutés par l'Entreprise italienne ASTALDI et avancent normalement. En outre, un montant de 0,4 million d'ECU a été affecté à l'étude de la route Gitarama-Kibuye dont l'exécution pourrait être cofinancée sur le VIème FED.

d) Secteur de l'Energie.

La CEE est intervenue pour un montant de 3 millions d'ECUS pour l'achèvement des travaux de construction de la Centrale de MUKUNGWA financés sur le IVème FED. Par ailleurs, un montant de 0,620 million d'ECU a été affecté à l'étude de 5 lignes électriques. Le Bureau d'Etudes a déjà déposé son rapport sur lequel le Gouvernement Rwandais a déjà fait des observations. La phase de l'étude de factibilité interviendra incessamment après appel d'offres en commun accord avec le siège de la CCE.

e) Micro-réalisations et PME.

L'enveloppe de 1,8 millions d'ECU a été utilisée entièrement pour des projets d'adduction d'eau, de la santé, de la restructuration communale, de l'hydraulique rurale et de la formation informelle. Pour les PME, une ligne de crédit de 0,72 millions d'ECU a été mise à la disposition de la BRD.

f) Coopération technique.

6 Millions d'ECUS répartis entre : Projet de redressement des Etablissements Publics : 4,240 millions; Assistance technique à la Centrale MUKUNGWA : 0,26 million; Assistance technique

.../...

à l'OCIR-THE : 0,5 million; Assistance technique au MINIPLAN : 0,3 million; Etudes pour le VIème FED : 1 million d'ECU.

g) Divers.

11,49 millions d'ECUS se répartissant comme suit : Promotion commerciale : 0,3 million; Stratégie alimentaire : 3 millions; Projets par prêt spécial : 4,4 millions; et une réserve de 3,79 millions d'ECUS.

h) Projets régionaux du Vème FED.

9,572 millions d'ECUS se répartissant entre : la Participation aux manifestations commerciales : 67.000 ECUS; Assistance technique à l'EGL : 470.000 ECUS; SINEIAC-RUSIZE II : 3,8 millions; Construction IAMSEA (terminée) : 3,5 millions; et l'étude projet gaz méthane du Lac Kivu : 1,735 millions d'ECUS.

i) Stratégie alimentaire.

Le programme de la stratégie alimentaire conçu et élaboré en commun depuis la visite au Rwanda de Monsieur EDGARD PISANI en 1982, alors Commissaire Européen au Développement, a pu bénéficier d'une enveloppe de 10 millions d'ECUS dont 7 proviennent des budgets communautaires 1983 (4 millions d'ECUS) et 1984 (3 millions d'ECUS) et 3 dégagés sur le programme indicatif du Vème FED.

Les estimations pour les actions prioritaires de ce programme se chiffraient en 1983 à environ 3,3 milliards FRF. Bien qu'insuffisant, un montant de 4 millions d'ECUS nous a été octroyé par la CEE en 1983 dans le cadre du programme de lutte contre la faim. Ce montant a été affecté aux actions suivantes :

1. Appui à l'OPROVIA :

- construction de 3 comptoirs de vente-achat :

462.000 ECUS

2. Stock de sécurité alimentaire

1.282.000 ECUS

- construction d'un entrepôt de 3000 T

603.000 ECUS

.../...

- achat de 3000 T de sorgho	679.000 ECUS
3. Introduction des intrants et appui à la vulgarisation	2.256.000 ECUS
- fourniture de 1500 T d'engrais	1.038.950 ECUS
- assistance technique	non encore évaluée
- bureaux, salle de formation	
entrepôts pour stockage des engrais	283.340 ECUS
- équipements et véhicule	173.660 ECUS
- réalisation du projet.	non encore évaluée.

Pour le même programme, la CEE nous a réservé en 1984, une enveloppe de 3 millions d'ECUS qui a été utilisée comme suit :

- Etude sur la commercialisation des produits vivriers	0,7 million ECU
- Inventaire du capital sol	1 million ECU
- Poursuite du projet "Introduction des intrants et appui à la vulgarisation (achat de 1500 T. d'engrais)	1 million ECU
- Appui au système de surveillance nutritionnelle	0,3 million ECU.

En ce qui concerne le programme 1983, la construction de 3 comptoirs de l'OPROVIA et la livraison de 1.500 tonnes d'engrais sont déjà terminées. Une partie des engrais a été distribuée par le canal des projets agricoles et une autre doit être donnée à OPROVIA et à TRAFIPRO pour commercialisation, en vue de la constitution d'un "Fonds des intrants".

En ce qui concerne le stock de sécurité alimentaire, le marché pour la construction d'un entrepôt a été attribué et la constitution du stock de sorgho (3000 T) devait débiter par l'achat de 1000 à 1500 tonnes pour l'année 1985. Le volet "formation" pour l'utilisation adéquate des engrais doit aussi démarrer.

Pour ce qui est de l'utilisation des fonds du programme 1984, la Commission a proposé d'attribuer l'étude sur la commercialisation des produits vivriers à la GTZ et l'inventaire du capital sol à un bureau italien, Techno-Synesis. Le

.../...

Gouvernement Rwandais a donné son accord sur ces propositions;

Pour le projet "Introduction des intrants et appui à la vulgarisation", un appel d'offres a été lancé de façon à obtenir la fourniture des engrais (1500 T) début 1986 et permettre ainsi la continuité du programme en cours.

Quant à l'appui au système de surveillance nutritionnelle, le document du projet a été soumis à la Commission des Communautés Européennes.

Dans le cadre du Sysmin, la Commission des Communautés Européennes a décidé de la recevabilité de notre demande d'assistance financière au titre du Sysmin de la Convention de Lomé II et a approuvé à cet effet en date du 12 juillet un prêt spécial de 2,840 millions d'ECUS pour le développement de l'industrie artisanale minière.

Dans le cadre du FED régional, une délégation conduite par le Ministre des Transports et des Communications a participé à Bujumbura aux cérémonies de signature de l'Accord de Transit du Corridor-Nord qui ont eu lieu le 26 janvier. A signaler également que dans le cadre du Corridor Central, la CEE et la Régie des Chemins de fer tanzaniens ont confirmé leur accord pour que la CNUCED prenne en charge la réalisation des études techniques du Terminal d'ISAKA.

Signalons enfin qu'en date du 12 juin, les Gouvernements de l'Espagne et du Portugal ont signé l'acte d'adhésion de leurs pays au Traité de Rome. Ces deux pays seront membres des Communautés Européennes à partir du 1er janvier 1986.

## 2. GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE.

La Coopération avec le Groupe de la Banque Mondiale en 1985 a été excellente. En effet, 2 accords de crédit ont été signés (Recherche Agricole et assistance technique au Ministère des Finances et de l'Economie),

3-projets ont été négociés : (6ème projet routier; IVème ligne de crédit à la BRD; projet agricole de Gitarama et renforcement institutionnel du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts) et 2 projets sont déjà évalués:(Population et santé familiale; Education III).

En résumé, les perspectives immédiates et à moyen terme de la coopération avec la Banque Mondiale se présentent comme suit :

1. Projets en cours de réalisation.

a) Projet Recherche Agricole.

Le coût du projet est estimé à 18 millions \$ US dont 5,3 millions \$ US de participation du Gouvernement, 1,2 million \$ US provenant de l'ISAR et 11,5 millions \$ US de l'IDA.

L'Accord de crédit IDA portant sur un montant de 11,7 millions de DTS a été approuvé à Washington le 12 février et signé le 4 mars par notre Ambassadeur à Washington.

Le projet a été lancé par le Président de la République lors de la quinzaine des projets, édition 1985.

b) Projet Assistance technique au Ministère des Finances et de l'Economie.

Les négociations du projet ont eu lieu du 25 au 27 février et le Conseil d'Administration de la Banque a approuvé le prêt IDA qui s'élèvera à 5 millions \$ US. Le projet a démarré grâce à un PPF d'un montant de 450.000 \$ US.

c) Projet National d'Energie Domestique.

Le projet comprend le volet financé par l'IDA pour un montant de 9 millions \$ US et le volet financé par la Caisse Centrale de Coopération Economique pour un montant de 9,2 millions \$ US. Le Gouvernement Rwandais et Electrogaz participeront respectivement pour 4,2 millions \$ US et 1,1 million \$ US dans un investissement total estimé à 23,5 millions \$ US.

.../...

Le projet a été lancé par le Président de la République lors de la quinzaine des projets, édition 1985.

d) Télécommunications I

Le projet connaît des retards d'exécution dans le démarrage des travaux à telle enseigne que le Ministre des Finances et de l'Economie a dû demander à la Banque Mondiale la prolongation de la date limite de décaissement jusqu'au 30 juin 1987 au lieu du 30 juin 1985 initialement prévu. Rappelons qu'un prêt IDA de 7,5 millions \$ US assurera la réalisation de ce projet.

e) Projet Education II.

Ce projet comprend l'extension des écoles normales de Zaza et Save, la création de 2 écoles primaires d'application à Zaza et Save, l'extension de l'école normale d'économie et de commerce de Muramba et la construction d'une école d'Infirmières A3 à Gisenyi. Le projet a subi un retard de plus d'un an mais à l'heure actuelle tous les marchés des travaux ont été attribués.

f) Projet OVAPAM II.

Cette phase se poursuit avec la construction et la supervision des réseaux en eau potable.

2. Projets évalués.

a) Projet Education III.

Les composantes définitivement retenues sont :

- . construction d'un magasin central et 10 dépôts régionaux de distribution de livres/matériel scolaire et établissement d'un fonds de roulement pour introduction d'un système de partage de frais;
- . construction d'une nouvelle Ecole technique secondaire à Kibuye (270 places);
- . construction d'un Centre national de formation professionnelle à Kigali (120 places);
- . programme d'assistance technique.

.../...

Il est à noter que le volet enseignement supérieur est prévu dans le cadre du projet Education IV. Ce projet a été évalué du 4 au 14 juin, tandis que les négociations devraient intervenir début 1986.

Le coût estimatif s'élève à 20,5 millions \$ US et est réparti comme suit :

- |                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| . Groupe Banque Mondiale      | : 15,0 millions \$ US |
| . PNUD (assistance technique) | : 1 million \$ US     |
| . Gouvernement Rwandais       | : 2,4 millions \$ US. |

Une somme de 2,1 millions \$ US devra être cherchée pour boucler le financement.

b) Projet Population et santé familiale.

Une mission de pré-évaluation a eu lieu du 15 avril au 1er mai et l'évaluation au mois d'août. Il est prévu que les négociations interviendront en février 1986 et la présentation au Conseil en mars 1986.

Le coût total du projet est de 1.311.772.999 FRW dont un crédit IDA de 914.039.874 FRW, la participation du Gouvernement Rwandais pour 289.358.125 FRW et 108.375.000 FRW à chercher.

c) Sixième Projet Routier.

Ce projet dont le programme devra s'étaler sur la période 1986-1989 a pour composantes principales :

- . la reconstruction de la route Kigali-Gatuna;
- . l'achat du matériel et des pièces détachées pour l'entretien des routes;
- . Le renforcement du laboratoire des travaux publics;
- . la formation professionnelle;
- . l'assistance technique.

Le montant nécessaire à ce programme a été estimé à 78,650 \$ US. En vue de mobiliser les ressources requises, une Table Ronde a été organisée à Paris du 9 au 11 septembre, réunion à l'issue de laquelle les différents bailleurs de fonds ont indiqué leur position (en millions \$ US) qui reste à confirmer : .../...

. Banque Mondiale - reliquat S/Vème projet routier	: 5,00
- prêt IDA	: 11,00
- fonds spécial	: 15,00
. F E D	: 7,05
. R F A	: 5,21
. FRANCE	: 0,36
. PNUD	: 1,00
. BADEA	: 7,60
. Fonds Koweïtien	: 5,38
. Gouvernement Rwandais - Budget ordinaire	: 21,63
- Budget de développement	: 3,07
	<hr/>
	82,30

Il convient d'ajouter à ce montant, la contribution en nature du PAM évaluée à 2,00 millions \$ US.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que pour la reconstruction de la route Kigali-Gatuna, le montage financier se présente comme suit :

. Banque Mondiale	: 12,162 millions \$ US
. F E D	: 10 millions ECUS
. BADEA	: 7,6 millions \$ US.

d) Projet Agricole de Gitarama et renforcement institutionnel du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

Une mission d'évaluation a eu lieu au mois de juillet tandis que le projet a été négocié du 3 au 9 décembre. Le prêt de la Banque pourrait s'élever à 15 millions \$ US. La présentation du projet au Conseil d'Administration pourrait intervenir au mois de février 1986.

e) B.R.D. IV.

Au mois d'octobre, les négociations de ce projet ont abouti à une enveloppe globale de 9 millions \$ US, les 400.000 \$ US que la Banque Mondiale destinait à l'assistance technique ayant été refusés par la BRD. Ladite enveloppe sera répartie à raison de 4 millions \$ US pour les petits projets et 5 millions \$ US pour des projets de plus grande envergure.

.../...

Le Conseil de la Banque vient d'approuver les termes des négociations tandis que la signature de l'accord de prêt est attendue pour début 1986.

3) Projets dont la préparation est déjà entamée

a) Fonds d'études II.

Une mission de la Banque Mondiale pour la préparation de ce projet a séjourné à Kigali du 27 septembre au 15 octobre. La mission a permis de préciser les composantes du projet et d'identifier un certain nombre de questions en suspens, de façon que les services concernés préparent le projet en vue de son évaluation par une mission de la Banque prévue pour le deuxième trimestre de 1986. Il est envisagé un crédit de 2 millions \$ US dans le cadre de la réalisation de ce projet.

b) Projet agro-pastoral GBK (Phase III).

L'identification de février-mars a permis de passer au stade de préparation qui a eu lieu du 15 septembre au 2 octobre. L'évaluation est prévue en février 1986 pour ce projet dont le prêt pourrait s'élever à 26 millions \$ US.

c) Adduction d'eau dans la région des laves.

Pour ce projet qui pourrait démarrer en 1987, la Banque Mondiale donnera sa position, soit pendant, soit après la Conférence des bailleurs de fonds qui est prévue en janvier 1986.

d) Projet Communications II.

Ce projet comporterait le programme de développement des services postaux (1986-1990), le programme de consolidation et de développement des Télécoms (1986-1990) et le programme de réforme et de renforcement institutionnel destiné à améliorer l'état des services. Le prêt serait de l'ordre de 10 millions \$ US.

.../...

e) Projet Café et Cultures vivrières (Phase II).

Une délégation rwandaise s'est rendue à Nairobi du 8 au 19 février pour y rencontrer les cadres de la Banque Mondiale en vue de négocier le financement de la 2ème phase de ce projet.

Rappelons que la 2ème phase vise la continuité des actions en cours en ce qui concerne l'amélioration des techniques culturales pour le caféier, l'augmentation de fertilité et la conservation des sols, la lutte anti-érosive, la production et la distribution des semences, l'intensification des cultures intercalaires dans les bananeraies.

4. Fonds Spécial d'Aide à l'Afrique au Sud du Sahara.

Dans le cadre du programme d'action concertée pour le développement de l'Afrique au Sud du Sahara initié par la Banque Mondiale, un Fonds Spécial d'aide à l'Afrique au Sud du Sahara d'un montant de 1,2 milliard \$ US a été mis en place en vue d'appuyer des programmes de réformes économiques et de relance économique dans un certain nombre de pays africains.

Le Gouvernement Rwandais a déjà adressé une requête à la Banque pour que celle-ci mette le Rwanda sur la liste des pays bénéficiaires du Fonds. La requête ainsi formulée porte sur une intervention du Fonds dans les programmes de relance agricole, de désenclavement, d'éducation et santé et de réhabilitation du secteur minier. Rappelons que sur cette enveloppe, un montant de 15 millions \$ US a été déjà annoncé en faveur du sixième projet routier et qu'une mission économique de base de la Banque a séjourné dans notre pays du 7 au 30 septembre pour évaluer nos besoins et dégager les perspectives d'évolution de notre économie. Le rapport de cette mission est attendu.

Dans le cadre de la consolidation des relations de coopération avec la Banque Mondiale, il sied de relever la visite au Rwanda du 4 au 8 décembre de Monsieur WIEHEN, Directeur du Département Afrique Orientale. Au cours

.../...

de cette visite, Monsieur WIEHEN a souligné la disponibilité de la Banque Mondiale à aider le Rwanda dans le secteur minier et dans la restructuration des entreprises publiques.

### 3. Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Force est de constater que notre coopération avec la BAD a été maigre en 1985. En effet, seulement 2 projets ont été retenus, au titre du FAD IV, à savoir la ligne de crédit à la BRD (5 millions UCF) et l'étude de la réhabilitation du secteur théicole (4,10 millions UCF). A ces deux projets s'ajoute l'étude pour l'électrification des 6 centres secondaires (0,35 UCF sur fonds d'aide bilatérale canadienne). Ce qui porte les interventions à la hauteur de 6,45 millions UCF sur 17,95 millions UCF prévus pour l'exercice 1985.

En marge de sa visite officielle en Côte d'Ivoire du 27 au 31 janvier, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a rencontré le Conseil des administrateurs et à cette occasion, il a été passé en revue l'état de la coopération entre le Rwanda et le Groupe de la BAD.

L'état des projets en cours de préparation ou d'exécution est repris ci-après. Il convient de noter cependant que ces différentes programmations n'ont qu'une valeur indicative suite aux retards pris dans la réalisation des actions convenues.

#### 1) Projets en cours d'exécution.

##### a) Route Cyangugu-Ntendezi (10 mio UCF)

L'Administration rwandaise devra présenter un avenant demandant à la BAD de participer en monnaie locale au-delà des 17 % du montant du marché, la Banque ayant promis d'examiner favorablement cette requête au cas où la partie rwandaise pouvait justifier les raisons des dépassements.

##### b) Projet du secteur santé (8 mio UCF)

Alors que les volets OPHAR et les 6 centres de santé sont en voie d'achèvement, celui de l'hôpital universitaire de Butare a connu un retard considérable :

.../...

c) Projet Nshili-Kivu (8 mio UCF)

La Banque a donné son accord pour l'acquisition du matériel roulant. Elle a également accepté que la liste de biens et services soit modifiée afin de dégager sur l'article "route et piste" une somme de l'ordre de 120.000.000 FRW destiné à renforcer les possibilités financières du volet "plantations".

d) Adduction d'eau à Kigali et à Butare (6,81 mio UCF + 2,56 mio UCF)

Le volet construction des usines de traitement d'eau à Kimisagara et Kadahokwe est terminé. Le volet formation, en cours de négociation entre l'Electrogaz et la Banque, sera réalisé sur le reliquat du prêt.

e) Projet Ramba-Gaseke (10,60 mio UCF)

Ce projet connaît des difficultés dues au fait que la Direction ne parvient pas à se soumettre aux directives et aux procédures de la Banque - conséquence : pas de décaissement des 10 millions FRW demandés.

f) Projet de Développement Rural Intégré de Byumba (10 mio UCF)

Ce projet est co-financé par le FIDA (9,08 millions DTS), le FAD (10 millions UCF) et le Gouvernement Rwandais (0,92 millions DTS).

A noter que le problème de décaissement ainsi que celui du renouvellement du fonds de roulement qui handicapaient le projet ont finalement été résolus après la mission de supervision qui a eu lieu en mai dernier.

g) Projet de renforcement de l'enseignement technique et professionnel (7,52 millions UCF)

Rien à signaler, sauf que la Direction du projet devrait se conformer aux procédures de décaissement et au rapport d'évaluation en ce qui concerne les dépenses non financées par le fonds de roulement.

h) Projet théicole de Gisovu I et II (8,2 millions UCF)

Les activités du projet se déroulent normalement.

.../...

i) Projet Route Rugombo-Bugarama (2,57 mio UCF pour le Rwanda)

Les travaux ayant été arrêtés par Fougerole sous prétexte que le Gouvernement Rwandais avait tardé à régler les factures en monnaie locale, le Ministère des Finances et de l'Economie, en vue d'éviter un frein à l'avancement normal des travaux vient de préfinancer le projet par le biais d'un bon du trésor d'un montant de 79.097.339 FRW souscrit par la Banque de Kigali.

j) Route Kayonza-Kagitumba (13 mio UCF + 8,8 mio UCB)

Après discussion entre une délégation conjointe BAD - Fonds Saoudien et la partie rwandaise qui a eu lieu les 25 et 26 novembre, l'entreprise China Road & Bridge a été choisie pour réaliser les sections I et II de la route Kayonza-Kagitumba respectivement pour une enveloppe de 1.294.397.403 FRW et 1.072.409.521 FRW. A cette occasion, il a été proposé que le FAD et le Gouvernement réalisent le lot 1 et d'autre part que le FSD et le Fonds de l'OPEP cofinancent le lot 2. Il est prévu que les travaux de la section 1 prendront fin le 28 décembre 1987 et ceux de la section 2 le 28 mai 1988.

2. Programmation 1985.

a) Ligne de crédit à la BRD.

Le Conseil d'Administration de la BAD a approuvé en date du 28 août l'octroi d'une ligne de crédit de 5 millions UCF à la BRD.

b) Réhabilitation du secteur théicole (étude)

Les termes de référence transmis par l'OCIR-THE ont été approuvés par le Conseil d'Administration.  
.../....

Ces études qui prendront une année commenceront vers février 1986 tandis que l'évaluation interviendra en 1987.

c) Electrification de 6 centres secondaires (étude).

La Banque a déjà lancé l'appel d'offres. Les études commenceront au début de 1986. Les centres concernés sont : BYUMBA, CYANGUGU, GIKONGORO, GITARAMA, RUHANGO et RWAMAGANA.

d) Projet de développement rural intégré de 9 communes de la Préfecture de Ruhengeri.

La BAD se prononcera à l'occasion de la réunion des bailleurs de fonds qui aura lieu à Kigali en février 1986. Cette réunion avait été initialement programmée pour octobre 1985 mais tous les bailleurs de fonds n'ont pas pu être disponibles à cette époque. Les communes concernées sont : NKUMBA, KIDAHO, BUTARO, CYERU, NYAMUGALI, NYARUTOVU, NDUSU, GATONDE et CYABINGO.

e) Réseau de télécommunications OBK.

Une mission d'experts de la BAD a séjourné au Rwanda en novembre afin d'évaluer le projet régional de télécommunications prévu au programme de l'OBK. Son rapport d'évaluation est attendu.

3. Programmation 1986.

Les projets ci-après pourraient être financés sur les ressources du FAD IV :

- Adduction d'eau à Kigali (phase d'urgence)
- Electrification des 6 centres secondaires
- Adduction d'eau dans la région des laves
- Route Bugarama-Mashyuza.

En outre, les études des projets suivants pourraient être financées sur fonds d'aides bilatérales ou sur fonds d'assistance technique :

- Muni-centrales de Mukungwa et Rukarara
- Assainissement des villes de Kigali, Butare et Gisenyi
- Plan-Directeur du secteur tourbe.

.../...

4. Programmation 1987.

- Renforcement de l'enseignement technique et professionnel.
- Projet Nshili-Kiyu (volet vivrier).
- Ecole normale technique supérieure

L'étude de pré-investissement bénéficiera d'un montant de 0,480 million UCF. Les offres de réalisation de l'étude sont actuellement à l'analyse.

5. Projets en pipeline.

- projet agro-sucrier de l'Akagera
- complexe agro-industriel de la ramie
- route Gitarama-Ruhengeri
- route Gitarama-Kibuye.

Rappelons qu'au cours des Assemblées annuelles des Conseils des Gouverneurs de la BAD et du FAD qui ont eu lieu à Brazzaville du 8 au 10 mai a été élu le nouveau Président du Groupe de la BAD. Le Sénégalais Babacar N'DIAYE a été élu avec 63,39 %<sup>des voix</sup> et occupe ses fonctions depuis le 1er septembre de cette année.

4. Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA).

Cette Banque finance un seul projet par an et par pays. C'est ainsi qu'après différentes missions qu'elle a dépêchées au Rwanda en plus de la participation à la Table Ronde qui a été organisée sur le VIème projet routier, la BADEA a finalement accepté de cofinancer les travaux de réfection de la route Kigali-Gatuna pour un montant de 7,6 millions \$ US.

En outre, il est relevé ci-après le portefeuille des projets de coopération avec la BADEA classés par ordre de priorité décroissant :

a) Projets :

- Adduction d'eau dans la région des laves
- Route Gitarama-Kibuye
- Adduction d'eau dans la ville de Kigali, horizon 2000.

.../...

b) Etudes à exécuter :

- Aménagement intégré de BUGESERA-CYOHOKA
- Assainissement de la ville de Kigali.

5. Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

Le FIDA finance le projet maïs des Birunga à concurrence de 3,75 millions \$ US.

Ce projet a été lancé par le Président de la République lors de la quinzaine des projets, édition 1985.

6. Fonds de l'OPEP pour le Développement Economique.

Les autorités de ce Fonds ont annoncé qu'à partir de 1986, le soutien à la balance des paiements sera abandonné au profit d'interventions directes dans la réalisation de projets. La partie rwandaise a présenté une requête dans ce sens relative notamment aux secteurs de l'électrification rurale, aux adductions d'eau et aux infrastructures routières (route Gitarama-Ruhenger).

7. Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD)

La coopération entre le PNUD et le Rwanda a subi le contrecoup des difficultés financières auxquelles cette Institution est confrontée. Suite à ces difficultés, le chiffre indicatif qui avait été réservé au Rwanda pour la période 1982-1986 a été réduit à 21.830.000 \$ US.

Toutefois, selon les informations reçues du siège du PNUD, le montant global des disponibilités sur lesquelles la Programmation du IVème Cycle (1987-1991) doit se fonder est de 30.852.000 \$ US. Compte tenu du fait qu'une enveloppe de 2.400.000 \$ US est déjà réservée au titre d'avance sur le IVème cycle, le reliquat programmable pour le Rwanda s'élève à 28.452.000 \$ US.

8. Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

La FAO a convoqué le 29 mars une réunion sur le relèvement de l'Agriculture en Afrique au cours de laquelle dix projets rwandais ont été présentés dont 5 sont déjà approuvés.

- Le projet Accroissement de la production vivrière par l'emploi des engrais (phase II) : 1.438.660 \$ US;
- Le suivi du projet intensification de la production céréalière dans la Préfecture de Gikongoro : 185.000 \$ US;
- Le renforcement de l'unité pilote de production d'inoculum pour légumineuses : 150.000 \$ US;
- La lutte contre la peste bovine : 111.000 \$ US;
- La relance de l'élevage dans les zones infestées par les glossines : 165.000 \$ US.

Au chapitre des Conférences organisées par la FAO, il y a lieu de noter la participation des délégations rwandaises conduites par le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts à la 87ème session du Conseil de la FAO qui s'est tenue à ROME du 17 au 28 juin et à la 23ème Conférence Générale qui a eu lieu également à Rome du 9 au 29 novembre. Au cours de ces rencontres, la situation alimentaire en Afrique a été longuement évoquée. Ainsi, la 23ème Conférence Générale a adopté un "Pacte de sécurité alimentaire mondiale" - engagement collectif à lutter contre les famines - ainsi qu'un "Code de conduite sur le commerce et la distribution des pesticides".

### 9. Organisation Internationale du Café(OIC)

Parmi les sujets qui ont dominé les débats de la 43ème session du Conseil International du Café figurait le différend sur l'interprétation de l'article 31 de l'Accord qui opposait depuis 1984 le Rwanda et le Burundi à un groupe de producteurs. Bien que la Commission Consultative créée en janvier pour étudier la question n'a pas pu proposer une solution, le Comité Exécutif, puis le Conseil ont finalement voté en faveur de l'admissibilité pour le Rwanda et le Burundi à participer à la redistribution des déficits déclarés par les autres membres exportateurs.

La 44ème session du Conseil International du Café qui s'est tenue du 16 au 17 septembre à Londres a fixé le contingent du Rwanda pour l'année 1985/1986 à 470.000 sacs (28.000 tonnes) à exporter.

### 10. Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel (ONUDI)

L'événement ayant marqué l'ONUDI pendant l'année 1985 est la transformation de celle-ci en Institution spécialisée, suite à l'entrée en vigueur le 21 juin 1985 de l'Acte Constitutif de la nouvelle Organisation.

La première partie de la 1ère Conférence Générale de l'ONUDI s'est tenue du 12 au 17 août et la 2ème du 9 au 13 décembre à Vienne. L'objectif de cette Conférence Générale était la mise en place des principaux organes de l'ONUDI : le Conseil du Développement Industriel, le Comité des Programmes et des Budgets et le Secrétariat.

### 11. Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF)

avec  
La Coopération / l'UNICEF fait l'objet d'un plan d'opérations pour la période 1983-1985, signé par le Gouvernement et l'UNICEF. Le programme pour 1985 prévoyait les actions suivantes : Santé (Programme élargi de vaccination et santé maternelle et infantile), nutrition, technologie appropriée, développement communal, éducation, hydraulique, communications et planification et appui aux programmes.

Pour la mise en oeuvre de ce programme, l'UNICEF a mis à la disposition du Gouvernement Rwandais un montant de 1.135.000 \$ US.

### 13. Organisation Mondiale de la Santé(OMS)

Du 26 au 29 novembre, le Rwanda a reçu la visite du Docteur Gottlieb Lobe MONEKOSSO, Directeur Régional de l'OMS pour l'Afrique.

La coopération entre l'OMS et notre pays est axée notamment sur six programmes-projets portant respectivement sur :

- a) l'analyse de la situation sanitaire et de ses tendances (RWA/HST/001). Ce projet comprend le poste d'un médecin épidémiologiste, matériel et équipement, les bourses d'études et les dépenses locales. Les fonds alloués à ce projet au cours de l'exercice biennal 1984-1985 s'élèvent à 202.000 \$ US.
- b) processus gestionnaire pour le développement sanitaire national (RWA/MPN/001): 255.600 \$ US pour les frais de fonctionnement de la représentation de l'OMS.
- c) Organisation des systèmes de santé fondés sur les soins de santé primaires(RWA/PHC/001): 83.900 \$ US pour l'acquisition d'un véhicule

pour la supervision des services de santé et du petit matériel de soins ainsi que le financement des stages des auxiliaires de santé.

d) Développement des personnels de santé (RWA/HMD/001).

Concernant ce volet, les éléments à signaler sont :

- la collaboration de l'OMS pour la mise sur pied d'une section "laboratoire" au sein du Groupe Scolaire de Butare (la première promotion de cette section sortira en 1986);
- l'appui à la Faculté de Médecine de l'Université Nationale du Rwanda;
- La formation, à l'étranger<sup>et</sup> sur place des cadres du secteur de la santé.

Ainsi, au cours des 3 dernières années, l'OMS a accordé au Rwanda plus de 50 bourses d'études et de stages. Le budget 1984 - 1985 destiné à ce programme est de 631.000 \$ US

e) Approvisionnement en Eau et Assainissement de Base (RWA/CWS/001); l'OMS intervient dans les activités d'Hygiène, dans la construction des latrines publiques et des adductions d'eau. Le budget accordé à ce programme est de 270.800 \$ US.

f) Vaccination : le Programme Elargi de Vaccination qui a commencé en 1978 continue à être soutenu par l'UNICEF, l'USAID et l'OMS. L'OMS a mis à la disposition de ce programme le personnel et assure la formation et le recyclage des cadres affectés dans ce projet.

#### 14. Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO).

On notera pour l'année 1985 la tenue à Sofia (Bulgarie), du 8 octobre au 8 novembre, de la session ordinaire de la Conférence Générale de l'UNESCO.

Cette conférence s'est tenue dans les circonstances particulières, caractérisées notamment par les difficultés, surtout d'ordre budgétaire, résultant du retrait des Etats-Unis d'Amérique qui assumaient 25 % du budget de l'Organisation.

.../...

En outre, la Grande-Bretagne qui fournissait 4,6 % du Budget vient également de se retirer.

Il est à signaler qu'au cours du biennium 1984-1985, l'UNESCO a accordé au Gouvernement Rwandais un montant de 58.000 \$ US pour le financement de 11 petits projets ainsi que l'assistance technique aux projets financés par le PNUD notamment le projet Rénovation et planification de l'enseignement.

15. Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED).

Sous les auspices de la CNUCED, le Rwanda a pris part, du 30 septembre au 11 octobre, aux travaux de la réunion des experts gouvernementaux chargés d'évaluer à mi-parcours l'état d'exécution du Nouveau Programme Substantiel d'Action (NPSA) en faveur des pays les moins avancés.

Ce programme prévoyait une série de mesures de politique économique qui devaient être prises par les pays les moins avancés (PMA) eux-mêmes et des mesures d'appui relevant de la responsabilité de la Communauté Internationale en leur faveur.

D'une manière générale, on peut affirmer que le bilan de ce programme accuse un constat négatif. En effet, la situation des pays les moins avancés ne s'est pas améliorée depuis la Conférence de Paris qui s'est tenue en 1981. D'une part, les actions menées par les Gouvernements des PMA pour renforcer les structures de leurs économies n'ont toujours pas été à la mesure de l'ampleur des problèmes, malgré la bonne volonté manifestée par ces pays pour honorer leurs engagements. D'autre part, le soutien apporté aux PMA par la Communauté Internationale n'a pas non plus atteint les objectifs fixés et dans l'ensemble n'a pas été suffisant pour permettre aux PMA de faire face à la crise des ressources extérieures.

Le volume de l'aide publique au développement et ses modalités n'ont pas été à la hauteur

des engagements pris. Mis à part les pays comme le Danemark, la Norvège, la Suède et les Pays-Bas, tous les autres pays donateurs sont loin d'atteindre l'objectif de l'aide publique en faveur des PMA, équivalent à 0,15 % du PNB.

Dans l'accélération de l'application du NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL d'ACTION (NPSA), la réunion a recommandé que la priorité soit accordée aux domaines suivants : Développement des ressources humaines, Agriculture, Industrie et Energie, Environnement et enfin la coopération entre pays en développement.

#### 16. Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT)

Dans le cadre des Séminaires et rencontres organisés par l'Agence à l'Ecole Internationale de Bordeaux ou ailleurs dans les pays membres, le Rwanda a bénéficié d'une douzaine de bourses de stage et la prise en charge de participants à divers séminaires de formation au centre IWACU.

En ce qui concerne les activités programmées pour la période 1986-1987, divers projets ont été présentés à l'Agence notamment la tradition orale, la planification de l'enseignement supérieur, l'énergie, le développement rural intégré, l'artisanat, l'encadrement des coopératives, la gestion des archives et la métallurgie ancienne.

Enfin notons qu'au mois de . . . décembre a été élu un nouveau Secrétaire général de l'Agence en la personne de Monsieur OKUMBA D'OKWATSEGUE, de nationalité gabonaise qui succède à son compatriote OWONO NGUEMA.

.../...

### III. AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE

Suite à la sécheresse qui a frappé le pays en avril-mai 1984, un déficit de production alimentaire a été enregistré dans plusieurs régions du pays à partir de juin 1984. Cette situation a entraîné une pénurie alimentaire profonde dans certaines couches de la population. Pour remédier à cette situation préoccupante, le Gouvernement de la République Rwandaise a entrepris des démarches auprès des pays et Organismes amis pour qu'ils puissent l'aider à combler le déficit de la production alimentaire ainsi enregistrée et secourir par conséquent la population victime des effets néfastes de la sécheresse.

Certains pays et organismes ont donné une suite appropriée à la requête du Gouvernement Rwandais. Les annonces faites se sont concrétisées à partir de l'année 1985 et la plupart des aides arrivées sont déjà parvenues aux destinataires. Le rapport ci-après met en évidence la nature et le volume de la contribution de chaque pays et organisme ainsi que l'état actuel d'arrivage et de distribution des aides.

#### LE CANADA :

Ce pays a octroyé 4.137,6 T de vivres dont 4.049 T sont effectivement arrivées à Kigali fin mars 1985. La quantité arrivée était constituée de 2.549,6 T de haricots et 1.500 T de petits pois cassés. L'OPROVIA a assuré la vente de 1.250 T de haricots dont 981 T étaient déjà vendues au 30 septembre 1985 pour 35.033.943 FRW. La distribution de haricots a donc porté sur 1.299,6 T dont la distribution gratuite de 637,6 T est déjà terminée. Il a été constaté que le reste est constitué de haricots très durs dont la cuisson est très difficile. Des pourparlers sont en cours avec la partie canadienne pour décider de leur destination. Par ailleurs, la distribution de 1.500 T de petits pois est déjà terminée.

#### LA BELGIQUE :

Ce pays a accepté l'octroi de 1.500 T de blé. Un emprunt a été effectué auprès de l'OPROVIA pour distribution en novembre-décembre 1984. L'arrivage des 1.500 T de blé est prévu au courant du 1er trimestre 1986.

.../...

LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE :

Ce pays a été le principal fournisseur d'aide alimentaire d'urgence. En effet, à lui seul, il a fourni 10.991 tonnes dont  $\pm$  10.500 T sont déjà arrivées au Rwanda et 1 million de dollars pour assurer le transport intérieur de ces vivres.

En ce qui concerne l'utilisation de  $\pm$  35 millions de FRW constituant le reliquat prévisible sur le million de dollars, la partie américaine, malgré l'insistance de la partie rwandaise, a refusé son affectation à des projets de production vivrière au Rwanda ou à des projets financés par la partie américaine. En effet, selon son argumentation, ces fonds ne sont pas gérés par l'USAID mais bien par les services présidentiels américains qui les affectent exclusivement aux opérations d'urgence.

Pour ce qui est de la distribution des vivres, une partie a été distribuée au dernier trimestre de 1984 et au 1er semestre de 1985. Néanmoins, comme entre temps la situation alimentaire s'était améliorée, il a été demandé à la partie américaine de vendre les vivres en cours d'arrivage aux fins de constituer un fonds de secours. La réponse a été négative. La partie américaine insiste sur le respect du principe de la distribution gratuite. Aussi a-t-il convenu d'orienter la distribution gratuite dans les écoles secondaires pour le riz, le lait et l'huile. Pour le sorgho encore disponible à savoir  $\pm$  948 tonnes, l'USAID n'a donné sa réponse négative à la proposition de vente que le 15 novembre. Aussi, des négociations sont en cours pour que ce sorgho soit distribué dans les centres de jeunesse, les centres de rééducation, les centres de santé et autres groupements ayant besoin d'une aide alimentaire. En principe la distribution de ce sorgho devrait se terminer au plus tard à la mi-janvier. Toutefois, il y a lieu de noter qu'il y a encore plus de 200 tonnes de sorgho et 900 tonnes de riz qui ne sont pas encore parvenus à Kigali.

LE PAM :

Le PAM a accepté l'octroi de 6.030 T de vivres dont 3.818,530 T ont pu seulement arriver à Kigali et leur distribution par le canal des centres nutritionnels et de santé est presque terminée. La quantité encore attendue arrivera incessamment via la Tanzanie.

LA C.C.E. :

Il a été octroyé des fonds prélevés sur le fonds de la contrepartie de la CCE (66.000.000 FRW) et 24.000.000 FRW de la Belgique pour l'achat de haricots. Ainsi, 59.584.854 FRW ont servi à l'achat de 913.415 Kgs de haricots déjà distribués. La CCE a alloué 1.000.000 ECUS pour le transport intérieur, la moitié au Gouvernement et autre moitié aux ONG impliquées dans l'opération "aide alimentaire d'urgence". La somme octroyée au Gouvernement a été entièrement utilisée dans les délais réglementaires pour le paiement des frais de transport de l'aide Yougoslave de Dar-es-Salaam à Kigali et pour l'achat de 633 T de haricots distribués dans les écoles secondaires, les hôpitaux, les orphelinats et homes pour vieillards.

LA LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE :

La Ligue a distribué 156 T de haricots, 235,3 T de maïs et 195 fûts d'huile de palme dans les Préfectures de Cyangugu, Gikongoro et Kibuye. La distribution est déjà terminée.

LE CONSEIL OECUMENIQUE DES EGLISES :

Ce Conseil a octroyé 10.000.000 FRW mais par le canal du Conseil Protestant du Rwanda. Cette somme a servi à l'achat de haricots et de sorgho et la distribution est terminée.

L'ITALIE :

Ce pays a livré 1.009 T de farine de blé qui est arrivée à Kigali en juin-juillet. Un emprunt de 1375 T de blé avait été effectué auprès de l'OPROVIA pour distribution en novembre-décembre 1984. Ainsi, l'OPROVIA devait vendre la farine pour pouvoir constituer le montant équivalent à la valeur du blé qui a été distribué. Néanmoins, l'OPROVIA devra fournir les détails de commercialisation tout en spécifiant les prix pratiqués et le produit de la vente obtenu en vue de clore ce dossier. L'Italie a également octroyé 75.000 \$US pour le transport intérieur.

LA YOUGOSLAVIE :

Ce pays a octroyé 122,118 T de vivres dont 113,856 T sont arrivées. Un manquant de 8.252 Kgs a été constaté après le transport de Dar-es-Salaam à Kigali effectué par l'AMIRWANDA.

.../...

L'AMIRWANDA a été payée pour un montant de 2.284.492 FRW sur les fonds que la CEE avait mis à la disposition du Gouvernement. Au sujet de la quantité manquante, le SORAS a été approché mais la réponse est toujours attendue. Par ailleurs, une partie de cette aide constituée de la farine de blé a été vendue par la TRAFIPRO et le produit estimé à ± 7.900.000 FRW a été déposé sur le compte "Secours Alimentaire" pour usage ultérieur. Le reste de l'aide à savoir les pâtes alimentaires a été distribué dans les écoles secondaires.

L'INDE :

L'Inde a octroyé un lot de médicaments et de matériel vétérinaire et les services concernés viennent d'en prendre livraison.

En conclusion, il y a lieu de déplorer que tous les vivres promis en juillet-août 1984 dans le cadre de l'aide alimentaire ne sont pas encore arrivés à Kigali : c'est le cas de ± 200 T de sorgho américain et de plus de 2.500 T de vivres octroyés par le PAM. Pour les vivres qui sont parvenus à Kigali au courant de cette année, comme le pays venait d'enregistrer de bonnes récoltes, il a été décidé de ne pas les distribuer gratuitement dans les milieux ruraux. Ainsi, avec l'accord des bailleurs de fonds, une partie des vivres a été vendue (haricots canadiens, aide yougoslave). Certains bailleurs de fonds notamment les Etats-Unis ont exigé le maintien de la distribution gratuite. Ainsi, avec l'accord de ce pays, les vivres ont été orientés dans les écoles secondaires, les hôpitaux, les orphelinats, les homes pour vieillards, les centres de santé etc... Comme les vivres sont encore en cours d'arrivée et que pour le sorgho les Etats-Unis n'ont communiqué leur opposition à sa vente que le 15 novembre, la distribution n'a pas pu se clôturer cette année. Néanmoins, elle devrait se clôturer à la mi-janvier pour les 948 tonnes de sorgho disponible. Pour les vivres du PAM, elle devra se poursuivre au gré des arrivages. Pour terminer, il y a lieu de mettre en évidence une difficulté majeure à savoir l'envoi irrégulier des factures payées par les commissions préfectorales d'aide alimentaire d'urgence. Cette situation ne permettra pas de clôturer les comptes avant la fin du 1er semestre 1986.

.../...

IV. COOPERATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Au cours de l'année qui s'achève, la coopération technique et scientifique a été marquée à la fois par les résultats des Commissions Mixtes, les visites que nos partenaires ont effectuées au Rwanda ainsi que les Accords de coopération signés.

S'agissant des résultats des Commissions Mixtes et grandes rencontres, il y a lieu de retenir qu'à l'occasion de la Commission Mixte Germano-Rwandaise tenue à Bonn en mai 1985, la partie allemande a reconduit l'équipe d'experts en place et promis de mettre à la disposition du Gouvernement Rwandais des experts dans les secteurs où intervient la coopération allemande.

Pour sa part, la partie suisse a accepté, à l'occasion de la Commission Mixte Rwando-Suisse qui s'est réunie à Kigali en mai dernier, de maintenir en place le quota des postes ouverts et le personnel affecté dans les projets en cours d'exécution.

Enfin, conformément aux décisions prises lors de la Grande Commission Mixte tenue à Bruxelles du 1er au 5 octobre 1984, deux réunions ont eu lieu à Kigali, l'une au cours du mois de mai pour le secteur de l'enseignement et l'autre en septembre pour le secteur de la santé. On retient de ces deux réunions que la partie belge a décidé de se retirer des secteurs qu'elle ne juge plus prioritaires, notamment les secteurs de l'enseignement, au profit des secteurs que les deux parties conviendront de qualifier de prioritaires.

.../...

Au chapitre des visites, il convient de signaler :

- la visite que le Docteur SPATZ, chargé des questions sanitaires au siège du service des volontaires allemands à Berlin, a effectuée au Rwanda du 14 au 30 janvier. Il avait pour mission l'évaluation des activités du SVA en matière de santé. Rappelons que cette organisation poursuit ses activités à la satisfaction des autorités rwandaises au sein des projets initiés à Kabaya et Bushenge et a l'intention d'intervenir dans la Préfecture de Byumba à partir de l'Hôpital de Byumba;
- la visite que Madame Janny BAHN, Directrice de CARE Deutschland, a effectuée au Rwanda du 26 février au 7 mars à l'occasion de laquelle elle a réaffirmé la ferme volonté de son organisation de financer les constructions des centres de santé de Nyamutera, Bulinga, Nyakinama, Gikongoro, Bugarama et IIème Nkombo ainsi que le programme de promotion de l'artisanat en Préfecture de Gisenyi;
- la visite que Monsieur Lucas PAYNE, Directeur Exécutif d'AFRICARE, a effectuée du 25 au 29 mars dans notre pays sur invitation du Gouvernement Rwandais. A cette occasion, certains programmes pouvant bénéficier du financement d'AFRICARE ont été retenus de commun accord. Il s'agit notamment des projets de reboisement, la construction et l'équipement de CERAI, la pisciculture, la transformation des dispensaires en centres de santé ainsi que l'aide en faveur de l'orphelinat Sainte Agathe de Masaka;
- la visite que Madame Elisabeth WHITE, envoyée spéciale du Corps de la Paix, a effectuée dans notre pays courant septembre et octobre. A l'occasion de sa visite, elle a déclaré que "Corps de la Paix Américain" a l'intention d'intervenir dans le secteur des forêts, les projets d'apiculture, les coopératives, la formation d'enseignants et contribuer à la recherche de l'auto-suffisance alimentaire.

Au titre de la mise en place d'instruments juridiques de la Coopération Technique et Scientifique, il convient de mentionner :

- la signature de l'Accord relatif à l'envoi de volontaires japonais au Rwanda intervenue le 1er juin entre le Service des Volontaires Japonais (JOCV) et le Gouvernement Rwandais. Celui-ci vient de transmettre à la partie japonaise une liste de ses besoins.

.../...

- la signature le 2 mai entre le Rwanda et l'Organisation des Volontaires Néerlandais d'un Accord de Coopération dans le secteur de l'hydraulique rurale portant sur un montant de 155.100.000 FRW.
- la signature en date du 22 novembre de l'Accord portant sur la réalisation du projet de développement du secteur privé par TECHNOSERVE grâce à une subvention de 4.064.000 \$ US lui allouée par l'USAID.

Dans l'ensemble, la situation de la Coopération technique se présentait comme suit au 30 novembre :

Coopérants techniques			Volontaires.		
Effectif total	Arrivés en 1985	Agréés et non encore arrivés.	Effectif total	Arrivés en 1985	Agréés et non encore arrivés.
787	160	22	133	44	6

Il y a donc lieu de noter que par rapport à l'année passée, le nombre de coopérants techniques s'est accru de 34 unités tandis que celui des volontaires de 13 unités. Cet accroissement peut s'expliquer notamment par les faits suivants :

- renforcement du personnel chinois chargé d'exécuter des projets dont le Stade National et la route Butare-Cyangugu;
- intervention de plus en plus massive des ONG dans notre pays.

Enfin, il y a lieu de relever que la 2ème Table Ronde des ONG a été organisée à Kigali du 25 au 27 juin 1985. A cette occasion, les participants ont redéfini la méthodologie de collaboration entre les ONG et les services publics rwandais concernés.

En ce qui concerne les bourses d'études et de stages à l'étranger, nous en indiquons ci-après la présentation des dossiers au 30 novembre. Il convient de souligner qu'à part le Zaïre, le Burundi, la Tanzanie (où notre pays prend en charge ses boursiers) et certains pays du bloc socialiste (où notre pays paie le transport), les autres pays ou organismes amis assurent gratuitement la formation de nos cadres.

.../...

PAYS OU ORGANISMES	ETUDES			STAGES UTILISES
	Quota offert	Candida- tures présentées	Départs ef- fectifs au 30 novembre 1985	
ALGERIE	23	25	22	-
AUTRICHE	6	6	5	9
BELGIQUE	27	47	17	25
BULGARIE	2	3	2	-
BURUNDI	6	12	5	-
CANADA	19	19	10	6
CHINE	10	19	10	3
CONGO	10	10	8	-
COTE D'IVOIRE	-	-	-	-
DANEMARK	-	-	-	4
EGYPTE	21	-	-	6
FRANCE	23	3 du Mineprisec 14 du Minesupres	4	20
GRANDE-BRETAGNE	-	-	-	6
INDE	2	5	-	1
ITALIE	-	-	-	25
Japon :				
- Matsumae	-	-	-	1
- Gouvernement	-	-	-	1
KENYA	-	-	3 (finance- ment suisse)	
LIBYE	15	15	3	-
PAYS-BAS	-	-	-	-
POLOGNE	2	3	2	-
R.D.A.	3	3	2	-
R.F.A.	8	8	-	17
RHENANIE-PALATINAT	10	7 du Mineprisec 14 " Minesupres	12	2
ROUMANIE	1	1	-	-
SUISSE	8	4 du Mineprisec 1 " Minesupres	2	2
TANZANIE	4	4	-	-
TCHÉCOSLOVAQUIE	2	2	2	-

.../...

PAYS OU ORGANISMES	ETUDES		STAGES UTILISES	
	Quota offert	Candidatures présentées	Départ effectifs au 30 novembre 1985	
U.R.S.S. :				
- Comité de Solidarité des pays d'Afrique et d'Asie	15	17	15	11
- Université de l'Amitié des peuples Patrice LUMUMBA	10	13	10	-
- Croix-Rouge Soviétique (Médecine)	3	3	2	-
- UNESCO-URSS	7	-	-	-
- Gouvernement Soviétique	30	39 du Mineprisec 10 du Minesupres dont 3 pour le 3ème cycle et 9 pour le 2ème cycle	30	-
- Comité des Femmes Soviétiques.	2	3	2	-
- Union des sociétés Soviétiques d'amitié et de relations culturelles	-	-	7	-
U.S.A.	-	10	4	37
YUGOSLAVIE	2	2	2	-
ZAIRE	5	-	-	-
BIT	-	-	-	2
CEA	-	-	-	3
CNUCED	-	-	-	3
F A O	-	-	-	10
F N U A P	-	-	-	2
O A C I	-	-	-	3
O M M	-	-	-	4
O M P I	-	-	-	3
O M S	-	-	-	15
O N U D I	-	-	-	11
P N U D	-	-	-	18
UNESCO	-	-	-	6
UNICEF	-	-	-	3

PAYS OU ORGANISMES.	ETUDES			STAGES UTILISES.
	Quota offert	Candidatures présentées	Départs effectifs au 30 novembre 1985.	
UNITAR	-	-	-	1
UPU	-	-	-	2

Il ressort de ce bref aperçu que dans l'ensemble, pour l'exercice 1985, en dépit de la conjoncture internationale qui reste préoccupante, le bilan des relations de coopération que notre pays entretient avec ses partenaires au sein de la communauté internationale reste largement positif.

A titre d'illustration, il y a lieu de souligner que des négociations fructueuses ont été menées avec nos partenaires traditionnels, notamment la RFA, la Suisse, l'Italie, le Kenya, le Groupe de la Banque Mondiale, la CEE, les Fonds Arabes, la BADEA, la BAD, etc ... Il en a été de même avec la Finlande, nouveau partenaire pour notre pays dans le cadre de la coopération bilatérale, où le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération a effectué au mois de novembre une visite qui constitue une percée significative dans les pays scandinaves.

Ces négociations portaient sur la poursuite des programmes en cours et/ou sur l'examen initial de nouvelles actions de développement à financer avec le concours de nos partenaires en référence aux objectifs et programmes de notre Plan quinquennal 1982-86.

Même si la satisfaction reste effectivement de mise quant aux résultats de ces négociations avec les pays et organismes amis, le réalisme conduit objectivement à déplorer le fait que la coopération avec les pays socialistes continue actuellement à porter presque exclusivement sur les bourses d'études.

Par ailleurs, les négociations menées dans le cadre de la Commission Mixte avec la Chine ont démontré que

.../...

ce pays entend réduire ses interventions sous forme de prêts à des conditions douces dans notre pays pour s'orienter plutôt vers des actions relevant d'une coopération purement commerciale et industrielle axée sur le principe d'avantages réciproques.

La présente synthèse reprend donc l'essentiel des éléments à retenir dans le cadre des activités du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour l'exercice 1985. Le rapport présenté en trois volumes consacrés respectivement aux activités administratives, aux questions politiques et à la coopération économique, financière et technique développe d'une manière exhaustive les données dont le présent document est destiné à exposer une vue d'ensemble.

En guise de conclusion, il sied de souligner que, dans trois domaines, le Ministère s'attachera, en 1986, à assurer la continuité visant à consolider et à renforcer les résultats positifs de l'exercice 1985.

Sur le plan administratif, la rigueur restera une référence constante dans la gestion des biens et du budget mis à la disposition du Ministère pour l'accomplissement de la mission lui assignée.

Le service du personnel continuera à suivre de près les dossiers des agents du Ministère pour qu'ils soient régularisés à temps et il veillera à ce que chaque agent augmente son rendement dans l'exécution des tâches lui confiées.

Le service de l'Information et Documentation continuera à recueillir et à diffuser au sein du Ministère ainsi qu'auprès de nos services extérieurs les informations pertinentes intéressant la diplomatie rwandaise. En outre, il étudiera avec les autres services opérationnels les voies et moyens d'organiser et de conserver les archives du Ministère et de réaliser sa chronique.

La Direction du Protocole continuera à faciliter les contacts avec nos hôtes et avec les Missions Diplomatiques et Consulaires accréditées dans notre pays.

.../...

La Direction des Affaires Juridiques continuera à prendre en charge la préparation des dossiers relatifs à la signature et aux procédures de ratification des accords régissant les relations politiques et la coopération avec nos partenaires.

Quant à la Direction des Missions Diplomatiques et Consulaires, avec la collaboration des Directions Générales chargées respectivement de la coopération et des affaires politiques, elle examinera les modalités pratiques à appliquer pour rentabiliser davantage nos Missions Diplomatiques et Consulaires. Cette Direction veillera en particulier à ce que ces Missions gèrent efficacement et très parcimonieusement les fonds et biens mis à leur disposition.

Sur le plan politique, une attention spécifique sera réservée aux relations de bon voisinage et au suivi des activités des organisations sous-régionales dont notre pays est membre. A cet égard, le Ministère veillera à ce que les engagements du Rwanda soient respectés et ses intérêts préservés. Il s'attachera en même temps à consolider les positions acquises par notre pays au sein de la communauté internationale, en favorisant toutes les démarches et initiatives susceptibles de renforcer l'amitié et la coopération avec nos divers partenaires, pays amis et organisations internationales, et d'élargir toujours davantage les horizons pour concrétiser notre volonté d'ouverture à l'égard de tous les pays et organismes susceptibles de nous soutenir dans la lutte pour la promotion du développement.

La diplomatie rwandaise continuera à assumer activement son rôle pour que la voix de notre peuple se fasse entendre dans le concert des nations pour exprimer les aspirations que nous partageons avec les autres peuples convaincus de la nécessité d'asseoir des relations plus harmonieuses entre les nations, sur la base des principes consacrés par l'éthique et la morale internationales.

La coopération reste l'axe central des efforts déployés dans le cadre de la politique extérieure de notre pays. A cet égard, le Ministère s'inspirera, dans ses activités, des objectifs fixés dans notre Plan national de développement ainsi que des résolutions adoptées par le Vème Congrès National du MRND, pour assurer activement sa quote-part dans leur concrétisation.

.../...

La volonté de faire aboutir les programmes de coopération adoptés dans le cadre des organisations internationales dont le Rwanda est membre restera de mise, notamment pour ceux qui, dans le cadre de la CEPGL, de l'OBK, de la ZEP et de la CEEAC, doivent produire un impact réel pour notre pays.

Dans les contacts et négociations avec nos partenaires proches ou lointains, la promotion des échanges commerciaux, l'élargissement des marchés et la solidarité effective en faveur de notre pays enclavé et aux ressources limitées continueront à inspirer nos démarches.

S'agissant plus précisément de la recherche des moyens financiers à consacrer à nos programmes de développement, le Ministère restera fidèle au principe de privilégier les subventions qui gardent la priorité eu égard aux conditions socio-économiques qui sont celles de notre pays. A défaut des subventions, la préférence sera donnée aux crédits accordés à des conditions douces et aux prêts avec bonification d'intérêts.

Par ailleurs, le Ministère continuera à négocier les aides extérieures pour les projets et programmes répondant aux objectifs fondamentaux de notre stratégie de développement et susceptibles de produire un impact réel dans ce processus en favorisant l'amélioration des conditions de vie de la population rwandaise et celle de la production de notre économie.

A cet égard, les négociations nécessaires seront menées dans le cadre des programmes en cours et/ou aux fins d'initier de nouveaux programmes. Elles sont notamment prévues avec le Burundi, la Tanzanie, le Zaïre, la Tunisie, l'Espagne, la Suède, la Grèce, l'Inde, les Pays-Bas, le Luxembourg, le Groupe de la BAD, le Groupe de la Banque Mondiale, la BADEA, le PNUD, les Fonds Arabes, etc ...

Le Ministère inscrit parmi les objectifs dont la réalisation doit se poursuivre en 1986 la promotion d'une coopération effective et fructueuse dans le cadre des organisations sous-régionales ainsi que le développement et le renforcement de la coopération-jumelage en veillant à augmenter son impact.

.../...

Ainsi esquissé à grands traits, en référence aux résultats inscrits au bilan de l'exercice 1985 et qu'il s'agira de consolider dans une optique de continuité, tel est le programme que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération compte suivre en 1986 en vue de conférer des dimensions toujours plus concrètes aux relations que le Rwanda entretient avec ses divers partenaires au sein de la communauté internationale, dans le cadre d'une diplomatie qui vise essentiellement à mobiliser toujours davantage l'amitié effective et la solidarité agissante dont notre pays a tant besoin dans le cadre de sa lutte pour la promotion du développement.

Fr. NGARUKIYINTWALI  
Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération.

